

Fédération nationale des Communes forestières

Rapport d'activités

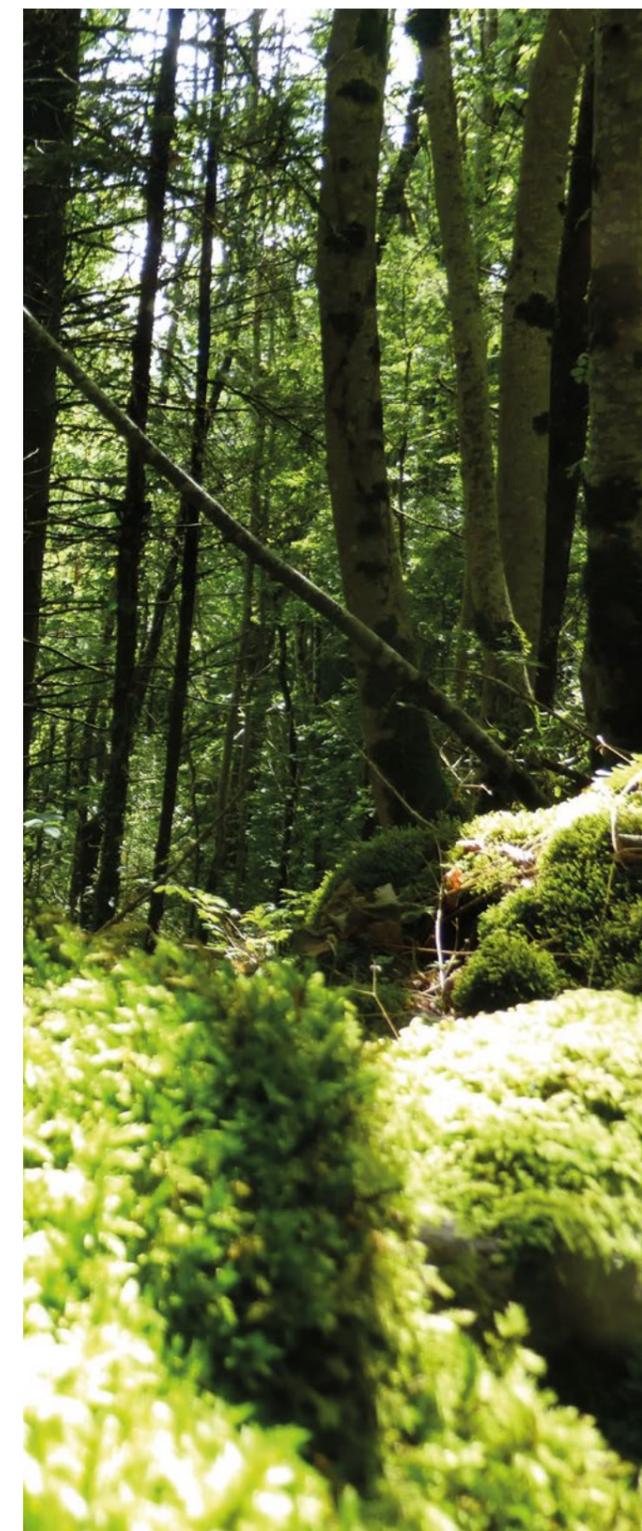
2020



Communes forestières
Fédération nationale

SOMMAIRE

PARTIE 1	
La Fédération nationale des Communes forestières	06
<hr/>	
PARTIE 2	
Nos engagements	12
<hr/>	
PARTIE 3	
Nos partenariats	22
<hr/>	
PARTIE 4	
Les programmes portés par la Fédération	28
<hr/>	
PARTIE 5	
La formation, un atout majeur au service des élus	36
<hr/>	
PARTIE 6	
La communication au service du développement des Communes forestières	40
<hr/>	
PARTIE 7	
L'actualité en région	44
<hr/>	
PARTIE 8	
L'actualité en Europe	54
<hr/>	
PARTIE 9	
L'actualité à l'international	58
<hr/>	
PARTIE 10	
Administration	64
<hr/>	
L'équipe nationale	65
Le budget	66
Le Bureau 2014-2020 et 2020-2026	68
Le Conseil d'Administration 2014-2020 et 2020-2026	70
Le réseau	74





Dominique Jarlier

Président de la Fédération nationale des Communes forestières

Chers amis, chers collègues,

2020 aura été une année bien particulière, marquée par une crise sanitaire sans précédent et une remise en question de nos certitudes.

Face à cette crise du COVID 19 imprévisible et aux crises environnementales répétitives (attaques de parasites avec les scolytes, dépérissement de certaines essences, sécheresses répétées, risques d'incendies accrus), les élus se sont montrés, une fois de plus, exemplaires et mobilisés sur tous les fronts. Prouvant leur capacité d'adaptation inébranlable, les élus et particulièrement ceux des Communes forestières, ont assuré la continuité économique de la filière, le développement de leur territoire en opérant des actions durables et responsables. Ils ont réussi à maintenir l'approvisionnement de la filière et la commercialisation des bois, malgré les difficultés.

La Fédération nationale des Communes forestières et tous ses membres ont toujours été dans l'anticipation. Les marques de certification (Bois des Alpes™, Bois des Territoires du Massif Central™, Liniu Corsica®, Bois des Pyrénées™) auxquelles nous avons participé en sont la preuve. Elles assurent une traçabilité à l'acheteur en favorisant l'utilisation du bois local et la valorisation des circuits de proximité.

Les Communes forestières étaient clairement en ordre de marche pour proposer des solutions pour construire un grand service public forestier et une nouvelle relation avec les gestionnaires des forêts françaises.

Nos préconisations ont placé au premier rang des priorités : la relocalisation, la valorisation territoriale et le développement durable. La gouvernance de l'ONF reste une question en suspens pour laquelle nous souhaitons avoir rapidement des réponses de la part de l'État.

Après tout l'investissement des communes pour la filière Forêt-bois, leur lutte continue contre le réchauffement climatique et leur volonté d'être dans un dialogue permanent avec la société civile, nous sommes convaincus que la **forêt communale a une place essentielle à jouer pour l'avenir de la filière**. Il est temps de **construire une réelle stratégie forestière française de l'État**.



Alain Lesturgez

Directeur général de la Fédération nationale des Communes forestières

Mesdames, Messieurs les élus,

Ce rapport rend compte de l'activité 2020. Toute cette année a été impactée par la pandémie. Seul un bureau et un Conseil d'Administration fédéral ont pu être organisés en présentiel. Du jour au lendemain, l'équipe salariée fédérale s'est retrouvée en télétravail contrainte et forcée. Pourtant, comme pour les Unions Régionales, l'action du réseau des Communes forestières s'est poursuivie sans interruption. Il faut ici remercier l'extraordinaire adaptabilité des équipes d'élus et de salariés qui ont réussi tout au long de cette année si particulière à trouver les ressources pour tenir les engagements et inventer de nouvelles méthodes de travail.

Les élections municipales qui se sont étalées sur 3 mois ont très nettement retardé la mise en place des nouveaux exécutifs des 55 associations départementales et des 8 Unions Régionales. Cependant, en deux mois à peine (septembre-octobre), toutes les associations ont réussi à réunir leurs Assemblées Générales et ainsi constituer le Conseil d'Administration fédéral qui a été opérationnel pour l'Assemblée Générale en décembre.

Cette assemblée a été pour les équipes un temps d'innovation. En effet, de mémoire d'élus, c'était la première fois qu'elle se déroulait en visioconférence. Les débats et les votes ont pu se dérouler sans encombre avec tout de même la frustration d'un manque évident de convivialité.

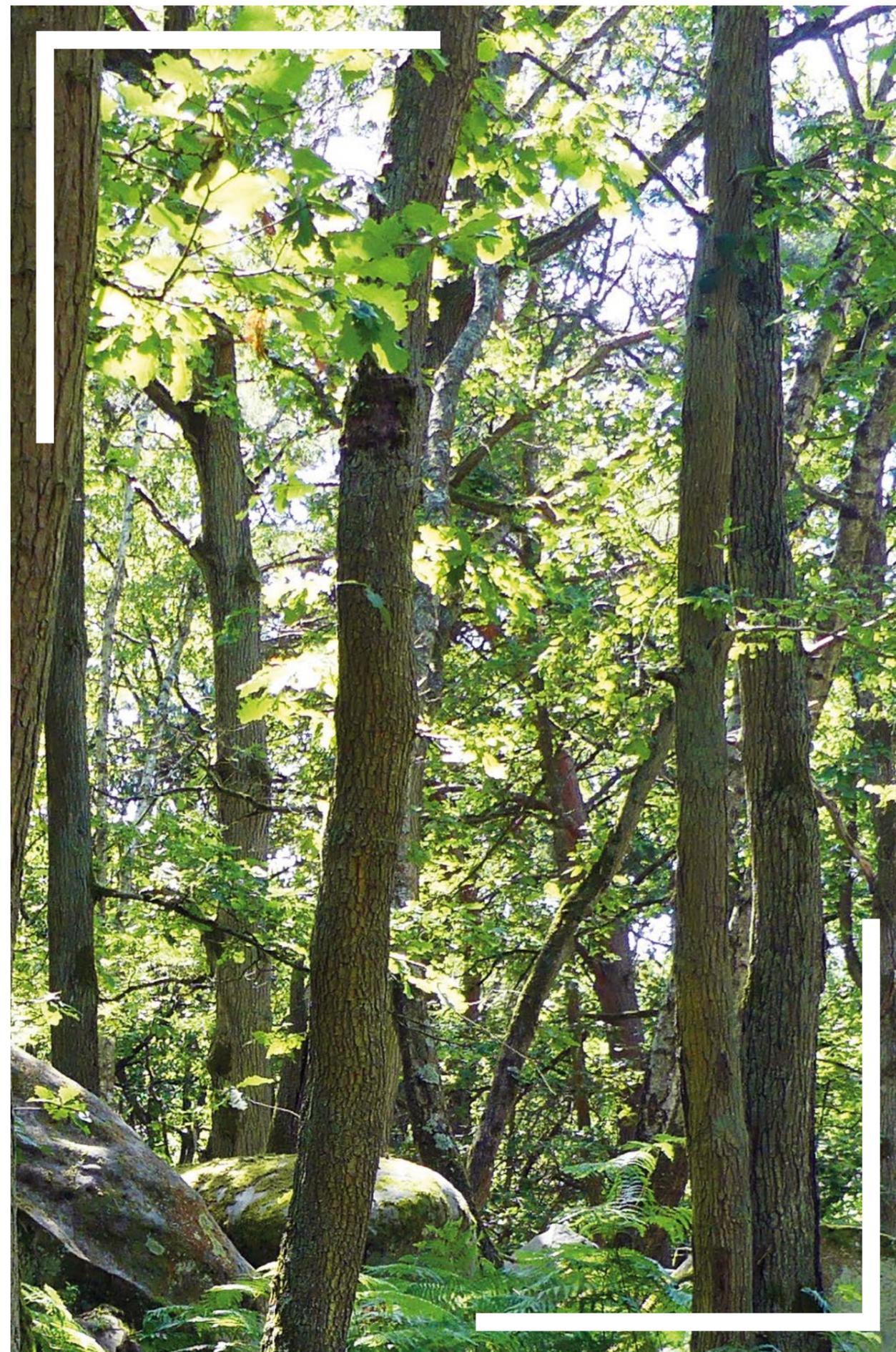
Les impacts de la crise COVID cumulés avec la crise scolytes ont contraint les élus et les équipes salariées à une mobilisation renforcée tout au long de l'année. Ce rapport d'activité en témoigne.

Continuité, détermination et adaptation sont les maîtres mots de ce réseau dynamique d'élus, soutenus par des salariés compétents.

PARTIE 1

La Fédération nationale des Communes forestières

Rassembler, associer, concerter, représenter nos pluralités, recruter au service des élus, les Communes forestières sont connectées. Elles partagent leurs expertises et leurs expérimentations réussies, travaillent en partenariat et en réseau, s'adaptent et agissent concrètement au cœur des territoires, en faveur des projets des élus.



La force de notre réseau



De 2014 à 2020, plus de 700 nouvelles adhésions.

Communes, EPCI (71), régions, départements (14), groupements de collectivités, propriétaires de forêts et plus largement toutes les collectivités intéressées par la valorisation des espaces forestiers et des filières bois.

Nos valeurs

Responsables d'un patrimoine dans l'intérêt général, les élus s'engagent pour le respect d'une gestion durable et multifonctionnelle de la ressource forestière, basée sur ces trois fonctions : économique, sociale et environnementale.

Les élus sont à la fois aménageurs du territoire, producteurs de bois, maîtres d'ouvrage, prescripteurs dans la construction et le bois énergie.

Nos champs d'intervention

La Fédération nationale représente les intérêts des Communes forestières auprès de toutes les instances : européennes, nationales, régionales et locales en portant la voix des territoires forestiers dans l'élaboration des politiques publiques et la structuration de la filière Forêt-bois. La Fédération initie et met en œuvre des programmes innovants dans les territoires, forme et informe les élus.

Les élus de la Fédération nationale s'investissent, selon leurs délégations, au sein de groupes de travail, commissions et instances statutaires des Communes forestières, en plus des organismes partenaires.

Plus de 10 grandes thématiques :

- › Règlement des ventes de bois
- › Constructions bois local
- › Montagne
- › Régime forestier
- › Incendies
- › Chasse
- › Sylvopastoralisme
- › Bois énergie
- › Formations
- › Ruralité
- › Politique forestière territoriale



6000
COLLECTIVITÉS
ADHÉRENTES



70% DE LA FORÊT
COMMUNALE

8 UNIONS
RÉGIONALES



+1
Réseau d'élus
en Île-de-France



+2
Associations
de massifs



DES ÉLUS
RÉFÉRENTS
FORÊT-BOIS
DANS CHAQUE
DÉPARTEMENT
ET RÉGION



800
ÉLUS ADMINISTRATEURS
DANS LES TERRITOIRES

70

PRÉSIDENTS OU
DÉLÉGUÉS AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION



55 ASSOCIATIONS
départementales ou
interdépartementales

Une Fédération représentative
du secteur forêt-bois pour les collectivités

Renouvellement des instances statutaires en pleine crise COVID

2020 est une année particulière à plus d'un titre : l'arrivée des nouveaux élus suite aux élections municipales ainsi que la crise sanitaire sans précédent qui a touché le monde, ont obligé le réseau des Communes forestières à s'adapter pour permettre l'élection de ses nouveaux représentants.

Dans l'impossibilité de se réunir comme prévu à Clermont-Ferrand, l'Assemblée Générale de l'IFFC et de la FNCOFOR s'est tenue en visioconférence le 11 décembre 2020.

Les principaux votes statutaires ont été réalisés sous format électronique : approbation des comptes et du rapport d'activités de l'année 2019, vote des listes des membres complémentaires au CA de la Fédération et à l'AG de l'IFFC.

À la suite de cette AG particulière, le nouveau CA de la Fédération s'est réuni à la même date afin de décider de la prolongation du mandat du président Dominique JARLIER et du Bureau jusqu'à la tenue d'un prochain Conseil d'Administration en présentiel.

Un Conseil d'Administration : 70 membres

Pour rappel, le CA de la Fédération est composé de tous les présidents d'associations départementales et d'Unions Régionales des Communes forestières ou leurs délégués ainsi qu'une liste de membres complémentaires. Il s'est réuni 4 fois en 2020 : les 19 février, 16 septembre, 19 novembre et 11 décembre.

Un Bureau national : un président, 14 élus

Le Bureau de la Fédération s'est réuni les 8 avril, 13 mai, 20 juin, 8 juillet, 20 juillet, 21 et 26 octobre, 18 novembre 2020.

Des élus référents

Pour conforter cette organisation territoriale et politique, en appui des 800 élus administrateurs, les Unions Régionales ont mis en place des élus « référents forêt-territoire » : un binôme composé d'un élu et d'un chargé de mission des Communes forestières.



Réélection de Dominique JARLIER et renouvellement du Bureau

Réunie en Conseil d'Administration le 18 février 2021, la Fédération nationale des Communes forestières a procédé à l'élection de son nouveau Bureau et du président national. Dominique JARLIER, maire de Rochefort-Montagne (63), a été reconduit à la tête de la Fédération, avec une équipe d'élus composée des présidents des Unions Régionales et de la présidente du groupe Forêt-bois du Sénat.



Un travail collaboratif

Une volonté forte de s'appuyer sur la professionnalisation des équipes pour atteindre les objectifs et accompagner les projets des élus a été affirmée.

Le tandem élus/salariés représente un facteur de dynamisme et de reconnaissance d'expertise pour les Communes forestières.

En 2020, année de renouvellement des élus dans les instances, **l'équipe fédérale a mis en place une trentaine de délégations, groupes de travail thématiques et des commissions constitués avec des administrateurs fédéraux et des salariés du réseau.**

Le comité de coordination composé de la direction nationale, des directeurs d'Unions Régionales et d'un élu référent (Roger VILLIEN puis Jacques HUMBERT) :

- › Co-construit et met en œuvre les programmes politiques adoptés par les élus.
- › Assure une veille des questions forestières à la fois techniques et territoriales.
- › Porte les positions des Communes forestières auprès des partenaires institutionnels et de la filière Forêt-bois.
- › Mutualise les informations administratives et budgétaires.

L'IFFC - Institut de Formation Forestière Communale

Organisme support de la Fédération en matière de formation et aussi de développement, l'IFFC pilote des programmes nationaux :

- › Politiques forestières territoriales, bois construction.
- › Plan d'Approvisionnement Territorial...

Il accompagne les programmes régionaux par un soutien financier aux Unions Régionales des Communes forestières. (voir page 28).

10 SESSIONS ET 16 JOURNÉES DE TRAVAIL ORGANISÉES EN 2020 AVEC LES DIRECTIONS NATIONALES ET RÉGIONALES

PARTIE 2

Nos engagements

Cette année 2020, marquée par une crise sanitaire hors du commun, a révélé nos capacités d'adaptation. Des réunions se sont tenues régulièrement entre la Fédération nationale des Communes forestières, l'ensemble des directions de la filière Forêt-bois et le ministère de l'Agriculture pour faire un point de situation et trouver des solutions pour affronter la crise.

Le lien avec notre réseau a été maintenu même à distance et nous avons pu assurer la continuité de la filière, malgré les difficultés.



Des Communes forestières toujours en action malgré le confinement

DES MESURES COMMERCIALES IMMÉDIATES

Les Communes forestières, les entreprises (FNB) et l'Office National des Forêts (ONF) ont travaillé de concert pour amortir cette crise et ont été dans la recherche constante de solutions et d'améliorations. Les premières mesures commerciales prises par l'ONF ont été travaillées et validées par la Fédération nationale des Communes forestières. Parmi celles-ci, **la prorogation des délais d'exploitation des coupes sur pied d'un an, le report des paiements de contrats et le maintien des ventes en ligne.** Dès le début de la crise, il a été immédiatement acté **le report des ventes récentes** pour laisser le temps aux acheteurs de s'organiser.

LE REPORT DE LA CVO

Du fait de la crise Covid-19, France Bois Forêt a reporté la date d'exigibilité de la CVO 2020, initialement prévue le 30 avril 2020, au 31 juillet 2020. Les communes ont également accepté des reports d'échéances de paiement des bois, de fin de chantiers et ont mis gratuitement à disposition des places de dépôt.

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À DISTANCE

L'Assemblée Générale des Communes forestières s'est tenue le 11 décembre 2020 en visioconférence, avec une intervention en direct du ministre de l'Agriculture. Cette édition pour la première fois en ligne a été un succès à la fois politique et technique, largement plébiscitée par les 250 inscrits.

Dans son propos introductif, le président de la Fédération nationale a souligné que **« les élus démontraient une fois de plus leur capacité d'adaptation avec encore plus d'acuité en ces temps de crise sanitaire »**. Au-delà, faisant le bilan de la mandature écoulée, Dominique JARLIER a remercié les élus pour leur engagement, qui a notamment abouti à la rédaction du Manifeste des Communes forestières, largement repris dans plusieurs rapports ministériels et parlementaires. Un point de vigilance politique a cependant été noté concernant la volonté du ministère du Budget de supprimer des postes.

« Un mandat s'achève, un autre commence, il annonce de nouveaux chantiers, voire des défis de taille : notre forêt face au changement climatique bien sûr ; je pense à la crise des scolytes et plus largement à toutes les forêts qui souffrent des évolutions climatiques ; je pense également au renforcement indispensable du lien entre amont et aval de la filière Forêt-bois pour une économie plus robuste dans nos territoires (...). Le rôle du maire, qui a la charge de la « maison commune » dans la confiance renouvelée des citoyens, est alors essentiel », Dominique JARLIER



Le budget des Communes forestières affecté par les crises sanitaires en forêt

Le président Dominique JARLIER est intervenu le 24 avril auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales et du ministre chargé des Collectivités territoriales sur la situation budgétaire des Communes forestières.

Les communes propriétaires de forêts ont été confrontées à des difficultés budgétaires accrues en raison de l'effet cumulé de plusieurs crises majeures et inédites : peste porcine, sécheresses exceptionnelles en 2018 et 2019, printemps 2020 préoccupant, crise « scolytes », peuplements de frêne fragilisés.

La Fédération nationale a demandé aux Ministres la mise en place rapide d'outils de veille sur la santé financière des communes propriétaires de forêt ayant une dépendance forte aux recettes des ventes de bois pour leurs investissements et leur fonctionnement.

Une mission interministérielle a été lancée pour identifier les impacts de la crise scolytes sur le budget des collectivités, en priorité sur les régions les plus touchées à savoir Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est et la partie Rhônealpine.

Un inspecteur du CGAAER (Conseil Générale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux) et une inspectrice de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) ont été reçus par Dominique JARLIER pour le démarrage de l'enquête, dont les résultats sont attendus avec impatience.

L'objectif est triple :

- › Identifier les communes les plus exposées à un déséquilibre de leur budget.
- › Rechercher avec les services déconcentrés de l'État (DRFIP, DDFIP) les moyens de limiter leur dépendance vis-à-vis des recettes forestières.
- › Consolider leur capacité d'investissement pour la commande publique.



Le rapport parlementaire : l'aboutissement d'un travail collectif avec les élus

La députée du Nord, Anne-Laure CATTELOT, a rendu son rapport au gouvernement sur la forêt et la filière bois en septembre 2020. Ses conclusions rejoignent largement les propositions du Manifeste des Communes forestières de 2019. Les travaux des Communes forestières auront donc été repris deux fois en un an si l'on ajoute le rapport interministériel sur l'ONF.

Anne-Laure CATTELOT a beaucoup consulté et rencontré le président Dominique JARLIER et des élus en régions pour établir ses préconisations :

- › Créer un ministère pour la forêt et le bois.
- › Confier la mise en œuvre de la politique forestière à une structure unique.
- › Renforcer la gestion forestière et les financements pour les forêts face au changement climatique.
- › Réinventer le contrat social entre forestiers et société...

Ce rapport propose aussi une refonte totale de la gouvernance de la forêt, avec notamment :

- › **Le Plan Local Forestier proposé par les Communes forestières :** les élus, aménageurs du territoire piloteront ces démarches forestières territoriales.
- › **La construction en bois local et français :** le rapport propose de tripler la construction bois d'ici 2050 et de réduire les importations. Cette recommandation rejoint les politiques forestières territoriales des Communes forestières qui s'appuient sur le levier du bois local et de la commande publique mis en œuvre par les entreprises des territoires.
- › **La création d'une agence nationale pour toutes les forêts françaises,** que les Communes forestières appelaient de leurs vœux, dans l'intérêt général et pour la relance d'une filière stratégique. Les réponses aux changements climatiques, à l'adaptation des forêts, la gestion des crises et la prévention des risques, pourront être relevées ensemble, dans toutes les régions. Pour les Communes forestières, cette agence nationale est indissociable d'une présence territoriale continue.

Le ministre de l'Agriculture a précisé que le gouvernement allait analyser attentivement les 19 préconisations du rapport pour engager l'action du gouvernement sur ce sujet. De son côté, la députée Anne-Laure CATTELOT s'est employée à la mise en œuvre de son rapport pour début 2021, avec notamment de premiers plans locaux forestiers, ainsi que la concrétisation des soutiens à la plantation et au reboisement de forêts.

L'implication des Communes forestières pour le Plan de relance

En septembre 2020, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) a détaillé le contenu du volet Forêt-bois du Plan de relance.

En lien avec des aides de l'Union Européenne, 150 millions d'euros ont spécifiquement été débloqués pour aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à l'adaptation des écosystèmes forestiers au changement climatique.

La Fédération nationale des Communes forestières a adressé une contribution au Président de la République et au gouvernement dans le cadre de ce Plan de relance.

Le levier de la commande publique en est l'axe principal, fléché vers un encouragement à l'utilisation du bois local mis en œuvre par des entreprises françaises dans les territoires.

Les 9 mesures concrètes des Communes forestières pour contribuer à la relance et à la relocalisation d'activités :

- 1. Cibler en priorité les petites collectivités...**
de moins de 10 000 habitants et les bailleurs sociaux publics pour mettre en œuvre des projets de construction, rénovation, extension, aménagement intérieur et extérieur en bois des territoires français ou incluant du bois local.
- 2. Donner et amplifier les moyens réglementaires pour l'utilisation du bois local et français dans les projets :**
Initiées par les Communes forestières, les marques collectives Bois des Alpes™ et Bois des Territoires du Massif Central™ sont opérationnelles. Elles couvrent environ un quart du territoire métropolitain. Elles valorisent la ressource forestière durable des territoires, aident les entreprises à fonctionner en grappes locales et augmentent la valeur ajoutée des produits de qualité. D'autres marques collectives comme Bois des Pyrénées™ ou de Corse sont en cours de constitution.
- 3. Inciter les maîtres d'ouvrage publics à utiliser du bois local et français grâce à :**
 - › L'étude systématique de la solution bois local dans leurs projets. La Fédération nationale des Communes forestières a construit un outil d'Analyse des Retombées Territoriales (ART) pour mesurer l'impact direct des investissements des collectivités sur leurs territoires (voir p 30).
 - › Des bonifications financières pour les projets bois local et français : certains départements ont déjà mis en place des bonifications de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).
 - › Une incitation auprès des métropoles, agglomérations et villes moyennes, à engager des contrats de réciprocité filière Forêt-bois avec les territoires ruraux en proximité.
 - › L'encouragement du recours au bois comme matériau dans les chantiers de rénovation énergétique des bâtiments mais aussi comme matériau d'aménagement intérieur et extérieur (mobilier pour collectivités, parements, mobilier urbain...).
- 4. Apporter un soutien juridique et financier aux dispositifs de garantie d'origine des bois.**



5. Favoriser les réseaux de chaleur et chaufferies bois de petite et moyenne puissance:

L'objectif est de veiller à la structuration de filières d'approvisionnement de proximité pour une valeur ajoutée dans les territoires ruraux et urbains, mais aussi pour une répartition équilibrée de cette valeur ajoutée entre les différents maillons de la chaîne, de la forêt jusqu'à l'exploitant de chaufferie.

6. Ouvrir un droit à l'expérimentation dans les marchés publics.

7. Lancer une expérimentation et de la R&D sur des unités de petite cogénération bois implantées dans des collectivités avec un approvisionnement local.

8. Expérimenter le Plan Local Forestier:

Dans des territoires pilotes, avec l'accompagnement de la Fédération nationale des Communes forestières, des élus prêts à ouvrir le champ large de l'expérimentation et de la différenciation, pourraient adapter leur stratégie en fonction de leurs territoires, agir face au changement climatique et apporter des solutions efficaces. Le Plan Local Forestier est l'outil qui peut coordonner les différentes politiques publiques et intégrer véritablement le secteur Forêt-bois dans l'aménagement du territoire.

9. Déployer un programme d'aides, simple et opérationnel, en faveur du renouvellement, de l'amélioration et de l'adaptation des forêts:

Des adaptations des lignes de trésorerie permettraient en particulier de compenser le soutien significatif apporté par les Communes forestières aux entreprises de la filière bois pour relancer une campagne de travaux en forêt par les Entreprises de Travaux Forestiers (report d'échéances jusqu'à 6 mois de paiement du bois vendu, report de ventes de bois, gratuité des places de dépôt du bois...).

LA FEUILLE DE ROUTE DU MINISTÈRE POUR L'ADAPTATION DES FORÊTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le 22 décembre, le ministre de l'Agriculture a réuni les professionnels de la forêt et du bois pour la remise de **la feuille de route exposant les grandes orientations à mettre en œuvre pour l'adaptation des forêts au changement climatique.**

Une charte d'engagement, associant l'État et les acteurs de la filière et s'inscrivant dans le Plan de relance, a été proposée à la signature des participants, afin d'engager pleinement la dynamique d'adaptation des forêts au changement climatique.

Cette commande, lancée par le Ministre précédent, est l'aboutissement d'un travail collaboratif mené auprès d'une vingtaine d'acteurs de la filière, répartis dans 3 groupes de travail, chacun animé par deux co-présidents. Dominique JARLIER a co-présidé le groupe « coordination des acteurs de la gestion forestière et des filières face aux crises et prise en compte des attentes sociétales ».

La feuille de route engage les acteurs jusqu'en 2050 en maintenant la multifonctionnalité des forêts, comme c'est déjà le cas aujourd'hui. Elle y ajoute la question climatique et réaffirme la nécessité d'inscrire l'action dans la durée.

Commercialisation des bois: une année particulière

LA SÉCURISATION DES VENTES DE BOIS

Une seule instance de gouvernance avec l'ONF a été maintenue en 2020: le comité des ventes, afin de garantir les recettes des collectivités et l'approvisionnement de la filière économique.

Le comité a veillé à la bonne exécution des contrats d'approvisionnement conclus de gré à gré, et plus généralement à toutes les questions relatives à la ressource et à sa commercialisation.

De même, des comités régionaux des ventes ont maintenu l'analyse des données propres à leur filière régionale et ont participé à l'élaboration de la stratégie des ventes.

La crise « scolytes » a pris de l'ampleur et a nécessité un travail d'information auprès des communes, de concertation avec l'État et les partenaires de la filière. Elle a aussi démontré la solidarité des Communes forestières dans tout le pays, qui ont accepté de retenir du bois vert pour permettre l'écoulement des bois scolytés.

LA CRISE COVID A ÉTÉ SURMONTÉE GRÂCE AUX VENTES EN LIGNE QUI ONT PERMIS UNE CONTINUITÉ DES VENTES EN DISTANCIEL

LES VENTES EN LIGNE : DÉMATÉRIALISER POUR ÉVOLUER

En concertation avec l'ONF et la filière, des mesures adaptées aux difficultés des entreprises ont été mises en œuvre.

6,2 M m³
dont **4,1 M m³**

vendus sur pied et **2,1 millions m³** vendus façonnés, dont **1,5 million m³** en contrat en 2020.

193

VENTES EN LIGNE
Ventes, consultations et catalogues permanents.

Au total, en 2020, **5258 communes** ont vendu du bois.

STRATÉGIE COMMERCIALE TERRITORIALE: DE LA RÉFLEXION À L'ACTION

En 2020, un travail collaboratif entre les Communes forestières et l'ONF a posé les bases d'une approche territoriale de la commercialisation des bois, au service des territoires et de leur développement.

Ces travaux intègrent la volonté de relocalisation de la production afin que chaque mètre cube sorti des forêts communales soit valorisé au mieux à une échelle territoriale.

Deux territoires feront l'objet d'une expérimentation: le Haut-Languedoc et celui de Saint-Flour Communauté dans l'Est Cantal car ils voient leur tissu industriel se développer et se moderniser de manière importante.



Pour une nouvelle gouvernance de l'ONF

LES VOLONTÉS DES COMMUNES FORESTIÈRES POUR LE PROCHAIN COP ÉTAT-ONF

Auditionnée par la mission interministérielle sur l'évaluation du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) 2016-2020 – mission créée à la demande des Communes forestières – et par la mission parlementaire sous l'égide de la sénatrice Anne-Catherine LOISIER, présidente du groupe Forêt-bois du Sénat, la Fédération nationale a partagé ses travaux et propositions.

› Le régime forestier, un socle commun

Les Communes forestières ont adressé un message clair sur le périmètre du Régime Forestier: les bois et forêts susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution sont par principe soumis au Régime Forestier. Il est apparu, après recensement, qu'il subsistait sur le territoire métropolitain un grand nombre de situations en non-conformité avec ces dispositions du droit.

› La reconnaissance des aménités positives

Pour les Communes forestières, les services écosystémiques rendus par les forêts (protection de la biodiversité, stockage du carbone...) sont des produits forestiers qui doivent relever du Régime Forestier car d'intérêt général pour la Nation. Ils ne peuvent donc relever du champ concurrentiel. La perception de mesures compensatoires par les Collectivités valorisant ces produits serait alors intégrée dans l'assiette des frais de garderie. Cette position est portée par la Fédération nationale.

LE PLAN STRATÉGIQUE ONF 2021-2025, LA PERSPECTIVE D'UNE CO-CONSTRUCTION

La FNCOFOR a été associée à l'élaboration du plan stratégique 2021-2025 de l'ONF dès le mois de mars 2020, au travers de « parcours exploratoires » pour co-construire un véritable projet d'entreprise de l'ONF.

Ce plan est adossé au Contrat État-ONF et aux conventions-cadres avec la Fédération nationale des Communes forestières et la Fédération Nationale du Bois.

Les axes suivants ont été soumis à des discussions avec les Communes forestières :

- › Adapter les forêts au changement climatique.
- › Sécuriser l'approvisionnement de la filière.
- › Renforcer et valoriser les services environnementaux des forêts.
- › Accompagner les transitions générationnelle, sociétale, climatique et numérique.
- › Gagner en performance pour la transformation du modèle économique.



L'ÉLABORATION DE LA CONVENTION ONF-FNCOFOR

Sur la base du Manifeste, les élus des Communes forestières, au national, en régions et dans les départements, ont travaillé depuis l'été 2020 sur la future convention ONF-FNCOFOR, avec l'appui des directeurs. Une trame de convention a été discutée point par point avec les élus. Elle précise ce que les Communes forestières attendent de l'ONF, en termes de gouvernance et de relations avec l'établissement.

La Fédération nationale a demandé à l'État de pouvoir accéder aux informations relatives au Contrat État-ONF afin que les trois documents en cours d'écriture soient cohérents et adaptés.

LA PUBLICATION DE CETTE CONVENTION A ÉTÉ SUSPENDUE À LA SUITE DES DÉCISIONS GOUVERNEMENTALES DE JUIN 2021

Les Communes forestières se sont mobilisées pour le maintien d'un service public forestier de qualité, au bénéfice de toute la filière Forêt-bois.

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021, une disposition budgétaire impliquait la suppression de 95 postes d'agents à l'ONF.

La députée Anne-Laure CATTELOT, par ailleurs rapporteuse de la mission sur l'adaptation des forêts au changement climatique, a déposé un amendement pour le maintien de ces postes.

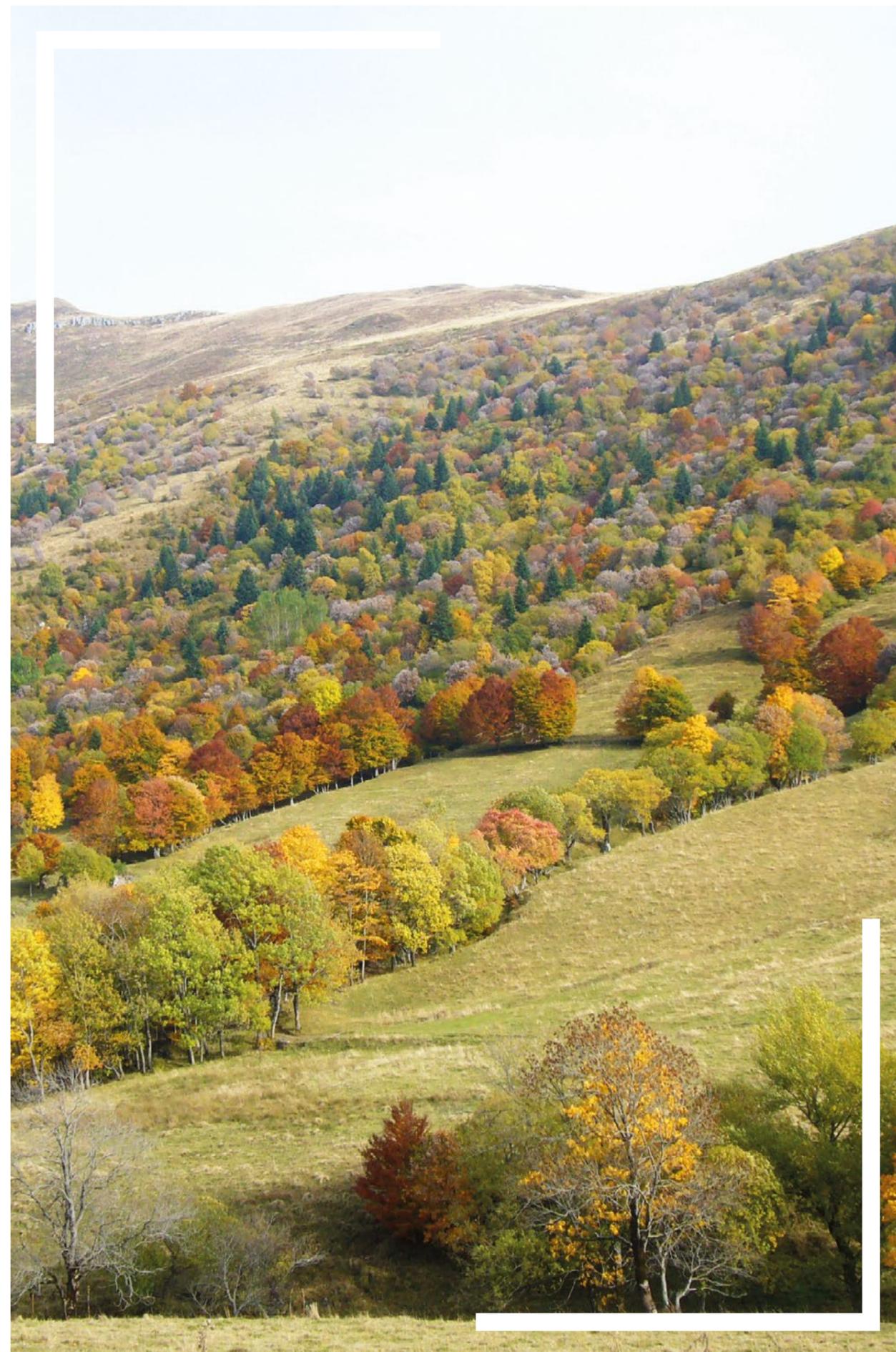
Le réseau des Communes forestières a saisi les députés pour les alerter sur les impacts de cette mesure. Lors de l'examen du texte en première lecture, la Députée a défendu son amendement en séance du 30 octobre 2020.

Dépassant les clivages politiques, les députés ont voté majoritairement pour cet amendement.

Ce résultat salue ainsi la mobilisation de tous pour une politique forestière nationale forte, avec un grand service public forestier.

Nos partenariats

La Fédération nationale des Communes forestières est engagée dans une dynamique d'innovation. Celle-ci ne peut se construire qu'avec la collaboration et la concertation de tous les membres de la filière Forêt-bois. Ces interactions et analyses partagées permettent de réfléchir et de penser aux solutions pour l'avenir des forêts.



France Bois Forêt

La Fédération nationale des Communes forestières est membre de l'interprofession France Bois Forêt (FBF) qui regroupe **24 grandes organisations professionnelles de la filière Forêt-bois française**.

FBF collecte auprès des entreprises de la filière et des propriétaires forestiers la **Contribution Interprofessionnelle Obligatoire dite CVO**. Cette contribution cofinance des actions collectives de promotion, de communication et de valorisation de la forêt française notamment à travers les différents usages du matériau bois.

Plusieurs programmes portés par la FNCOFOR sont soutenus grâce à la CVO (voir page 28).



FONDATION FRANCE BOIS FORÊT : La valorisation du bois dans les projets de restauration du patrimoine

Suite à l'incendie du 15 avril 2019 de la charpente de Notre-Dame de Paris, l'interprofession nationale France Bois Forêt a créé sa propre fondation. **La Fédération nationale**, membre de France Bois Forêt, **a coordonné, avec les élus et l'ONF, l'identification des communes adhérentes en capacité de fournir gracieusement des chênes de France nécessaires à sa reconstruction**. Sous l'égide de la Fondation de France, cette fondation soutien également

des actions de restauration du patrimoine. L'objectif est de financer la restauration du patrimoine bâti accessible au public, présentant un intérêt historique, artistique ou architectural et mettant en valeur le matériau bois issu de forêts françaises certifiées « gestion durable ». La FNCOFOR est membre du jury de sélection des dossiers. Des bâtiments publics ont été lauréats pour la première édition de 2020.

Fédération Nationale du Bois (FNB)

La FNB rassemble les exploitants forestiers, scieurs et industriels de la transformation du bois en France. Un partenariat s'exerce en continu à plusieurs niveaux essentiels pour la filière :

- › L'approvisionnement des entreprises, en responsabilité vis-à-vis du marché du bois.
- › La priorité au bois français dans les marchés portés par des structures publiques.
- › L'accord-cadre face à la crise scolytes pour favoriser la commercialisation, l'exploitation et l'enlèvement rapide des bois scolytés, via les contrats d'approvisionnement.
- › La consolidation du label transformation UE pour le chêne soutenu par la FNCOFOR. Appeler à une 1^{re} transformation des grumes dans l'Union Européenne avant toute exportation permet de préserver les emplois et une plus-value pour les territoires et les entreprises.
- › Le développement des contrats d'approvisionnement en chêne basé sur l'accord triennal (2018-2020) entre FNCOFOR-ONF et FNB.



RENFORT

Dans le cadre du projet **RENFORT, « Réseau National Forêt et Territoire »**, les Communes forestières et les Chambres d'agriculture sont organisées en binômes dans les régions afin d'accompagner les acteurs territoriaux dans la prise en compte des enjeux forestiers. Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), le ministère de l'Agriculture et le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER). D'une durée de trois ans, ce programme d'envergure a atteint son plein développement en 2020.

Il aborde des sujets de terrain afin de construire des méthodologies transférables :

- › Structuration de filières Forêt-bois territorialisées en Occitanie.
- › Reconstruction de l'équilibre sylvo-cynégétique en Auvergne-Rhône-Alpes.
- › Partage d'expériences de l'intégration des enjeux forestiers au développement rural par la Fédération nationale.
- › Guide technique sur le sylvopastoralisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur et le foncier forestier en Nouvelle-Aquitaine.
- › Prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt dans les SCoT en Bourgogne-Franche-Comté.

Les livrables en cours d'élaboration visent à approcher la multiplicité des acteurs et la complexité des situations pour installer des solutions pérennes dans les territoires.



UNE PASSERELLE
ENTRE LES MONDES
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT

Programme S'ENTET

S'ENGAGER POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES

Le programme de recherche S'ENTET est porté par l'Inra, AgroParisTech, le FCBA, FNE, le GIP Ecofor, l'Université de Lorraine, l'Université Panthéon-Sorbonne et la Fédération nationale des Communes forestières.

Il vise à **apporter des éclairages sur la manière dont les acteurs forestiers et non forestiers envisagent les orientations à donner à la gestion durable des espaces forestiers et aux usages des ressources bois**. L'objectif étant d'apporter une meilleure compréhension des dynamiques de transition dans les territoires et envisager des éléments d'accompagnement des politiques publiques.

En 2020, la FNCOFOR a plus particulièrement participé à la rédaction et à la diffusion d'un questionnaire transmis à l'ensemble des communes de France dont les résultats permettront de mieux cibler les préoccupations et attentes des élus locaux.

Avec le soutien de :



Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC)

PEFC certifie la gestion durable des forêts et rassemble autour d'une vision multifonctionnelle et équilibrée de la forêt dans 53 pays. Depuis 20 ans, PEFC France favorise l'équilibre entre les dimensions environnementales, sociétales et économiques de la forêt grâce à des garanties de pratiques durables et l'implication de 70000 propriétaires forestiers et de plus de 3100 entreprises.

La FNCOFOR est membre de PEFC France, au sein du collège des propriétaires forestiers. Son Schéma de certification forestière est révisé tous les 5 ans dans une dynamique d'amélioration continue.

Actuellement, le Schéma 2017-2022 est en vigueur. Dès 2020, une première concertation a eu lieu avec une révision des standards internationaux mis en œuvre sur l'année 2021.



Dalkia

Cette entreprise du groupe EDF, qui développe des énergies renouvelables telle que la biomasse, a renouvelé son partenariat avec la FNCOFOR. Le président JARLIER et Dominique KIEFFER, Directeur des affaires publiques, ont renouvelé la convention pour partager leurs engagements dans le cadre de la transition écologique. Une formation mise en place en 2020 par l'IFFC pour les commerciaux (vente de chaufferies bois) : « le bois énergie LOCAL : un atout pour les chaufferies bois » sera reconduit pour l'année 2021. Une autre pour les acheteurs de bois doit être affinée pour 2021.



Points de secours en forêt

Ce projet opérationnel rassemble la Fédération Nationale des Entrepreneurs De Territoires (FNEDT), les Coopératives forestières, la FNCOFOR, l'ONF, la FNB, la MSA et les services de secours, avec l'appui de l'IGN. Il a pour objectif la mise en place d'un maillage de points de secours afin de sécuriser non seulement les professionnels forestiers mais aussi le public qui accède aux forêts.

L'année 2020 a permis de recenser les points de secours existants. Une deuxième phase sera engagée en 2021 pour compléter les zones blanches où les points de secours ne sont pas encore présents.

Avec le soutien de :



Mais aussi...

D'autres partenariats interviennent avec de nombreux organismes liés à la filière :

- › ADEME
Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.
- › CIBE
Comité Interprofessionnel du Bois-Énergie.
- › FNE
France Nature Environnement.
- › France Forêts
qui réunit les propriétaires publics et privés.
- › Fédération nationale des SCOT
- › FCBA
- › FBR
France Bois Régions.
- › Caisse des Dépôts
- › Journée internationale des forêts
- ...

Les programmes portés par la Fédération

La Fédération nationale des Communes forestières innove depuis des années et développe des politiques forestières territoriales structurantes reposant sur une gestion multifonctionnelle des forêts (Chartes forestières de territoire et leur Acte 2, Plans Locaux Forestiers, Plan d'Approvisionnement Territorial, A.R.T - Analyse des Retombées Territoriales...).

Par la force de son réseau et l'implication des élus, aménageurs de leur territoire, elle a aussi su développer des programmes visant à :

- › Considérer le rôle de l' élu comme médiateur.
- › Favoriser l'utilisation du bois en circuit court (par la construction d'un bâtiment public, par l'alimentation d'une chaufferie bois...).
- › Impliquer les plus jeunes sur ces sujets d'avenir.
- › Valoriser le carbone forestier mais aussi le foncier forestier et le réseau bois-énergie.



La construction en bois local pour le développement des territoires

DES SALARIÉS, EXPERTS DES SUJETS BOIS CONSTRUCTION

Les Communes forestières sensibilisent, forment et accompagnent les élus des collectivités publiques afin d'intégrer du bois local pour leurs projets de construction, réhabilitation et aménagement.

Cet accompagnement se fait en accord avec la volonté politique de la collectivité de :

- › Valoriser une ressource présente localement.
- › Amener de la valeur ajoutée sur les territoires.
- › Maintenir l'emploi en milieu rural.
- › Favoriser la gestion durable des forêts.
- › Sensibiliser le grand public sur les usages de la forêt et du bois.

+ DE 20 SALARIÉS EXERCENT UNE MISSION « BOIS CONSTRUCTION »

Avec le programme « 100 constructions publiques en bois local », coordonné par la FNCOFOR sur la période de 2012 à 2017, les Communes forestières se sont dotées d'outils techniques et juridiques afin d'accompagner les collectivités à atteindre leurs objectifs de développement durable.



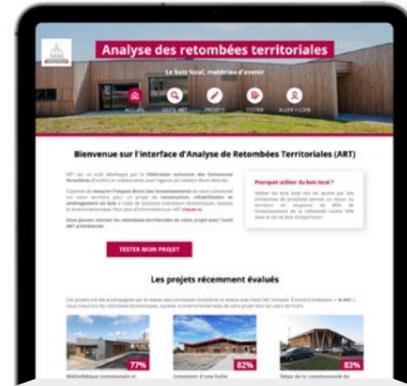
15 BONIFICATIONS DE DETR CONDITIONNÉES À L'UTILISATION DE BOIS LOCAL

ENCOURAGER ET S'ENGAGER À UTILISER DU BOIS LOCAL

Les élus des Communes forestières portent de nombreuses actions auprès des pouvoirs publics visant à **informer et soutenir les atouts du bois local dans la construction publique**. Cela conduit ces derniers à intégrer ces enjeux dans leurs politiques publiques et ainsi démultiplier les retombées territoriales de leurs projets.

Les pouvoirs publics peuvent par exemple mettre en œuvre des dispositifs incitatifs :

- › Appel à projet en bois local.
- › Bonification des Dotations aux Équipements des Territoires Ruraux (DETR) conditionnées à l'utilisation de bois local.
- › Intégration des enjeux bois local dans les documents de planification (PLU, SCOT, PCAET, etc.).



L'OUTIL A.R.T. : ANALYSE DES RETOMBÉES TERRITORIALES

Un configurateur simplifié et accessible en ligne permet d'estimer rapidement et simplement les retombées territoriales des projets en cours de réflexion ou déjà réalisés.

La Fédération nationale des Communes forestières a développé, en collaboration avec l'agence Biom Attitude, l'outil A.R.T. – Analyse des Retombées Territoriales.

Il permet d'évaluer les retombées économiques, sociales et environnementales des projets dans un rayon de 80 km :

- // Flux financiers réinjectés sur le territoire
- // Emplois créés ou maintenus
- // Surface de forêt gérée
- // Tonnes de CO₂ stockées ou évitées

Les collectivités peuvent contacter les Communes forestières afin d'être accompagnées et recevoir une évaluation complète des retombées territoriales de leur bâtiment.

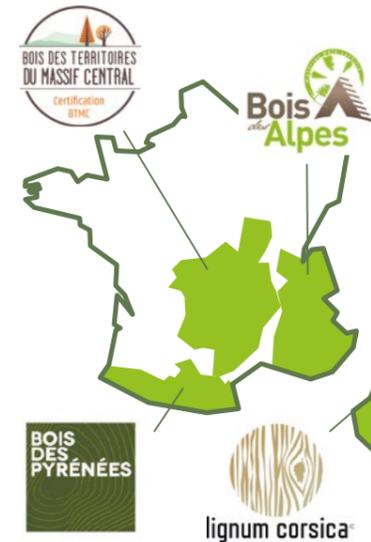


Plus d'infos sur : art.fncofor.fr



DÉPLOIEMENT DES MARQUES DE CERTIFICATION

Les marques de certifications collectives comme Bois des Alpes™, Bois des Territoires du Massif Central™, Bois des Pyrénées™ et Lignum Corsica® sont des démarches de traçabilité mises en place à l'échelle de massif.



Ces marques permettent d'inscrire le bois local dans les marchés publics et garantissent aux élus de :

- › S'engager dans une démarche de développement durable.
- › Participer à la gestion durable et valorisation des forêts de leurs massifs (PEFC / FSC).
- › Opter pour des produits de qualité, tracés à 100% de la forêt aux produits bois, à un prix compétitif.
- › Soutenir les entreprises de la filière Forêt-bois en favorisant le travail en « cluster » et amener de la valeur ajoutée sur vos territoires.

114 ENTREPRISES CERTIFIÉES DONT :



38 CHARPENTIERS CONSTRUCTEURS BOIS



30 SCIERIES



8 MENUISIERS



6 LAMELLISTES



32 NÉGOCES

+10 ENTREPRISES EN COURS DE CERTIFICATIONS

Pourquoi utiliser du bois local ?

L'utilisation de bois « local » rapporte en moyenne au territoire 80 % de l'investissement de la collectivité contre 30 % dans le cas de bois d'importation.

100 m³ DE BOIS LOCAL MIS EN ŒUVRE



3 hectares de forêt gérés pendant 80 ans



2 emplois à plein temps



100 tonnes de CO₂ stockées dans les produits bois et 110 tonnes évitées par substitution



Forêts pédagogiques : « Dans 1 000 communes, la forêt fait école »

Afin de sensibiliser les plus jeunes aux enjeux forestiers, la Fédération nationale des Communes forestières développe le programme « Dans 1 000 communes, la forêt fait école ».

Ce programme propose de confier à des enfants (élèves des écoles, membres d'un conseil municipal de jeunes...) **une parcelle de forêt communale**. Pour appréhender la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt et le rôle de leur commune dans celle-ci, les enfants se rendent régulièrement sur leur parcelle, rencontrent des acteurs forestiers, font des propositions pour leur Forêt pédagogique et transmettent la parcelle à un nouveau groupe d'enfants en fin d'année.



Le réseau de 7 Forêts pédagogiques pilotes lancé en 2019 a permis de définir, avec les élus et les enseignants, une méthodologie de construction et d'animation des projets par les Communes forestières.

Les programmes d'actions adaptés à chaque commune abordent des thématiques variées comme la biodiversité, le bois construction, le changement climatique, les métiers de la filière Forêt-bois, la défense des forêts contre les incendies (DFCI)...

1. VATTEVILLE-LA-RUE (76)

› **1 conseil municipal de jeunes**
Multifonctionnalités, gestion, biodiversité

2. CIREY-SUR-VEZOUZE (54)

› **1 projet d'école du CP au CM2**
Métiers, gestion forestière, biodiversité.

3. PAGNY-LE-CHÂTEAU (21)

› **1 classe de CP**
Métiers, biodiversité, gestion forestière, sylviculture.

4. ST-PIERRE-D'ENTREMONT (38)

› **1 classe de CE2-CM2**
Métiers, biodiversité, gestion forestière, construction bois.

5. DAX (40)

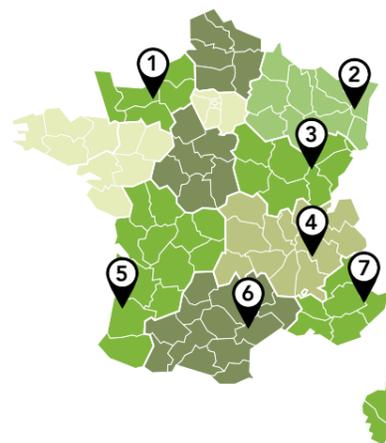
› **1 classe de CE2-CM2 bilingue franco-gascon**
Culture locale, DFCI, changement climatique, biodiversité.

6. LIRAC (30)

› **1 classe de CE2-CM2**
DFCI, métiers, changement climatique, biodiversité.
Coopération avec une classe au Québec.

7. SEYNE (04)

› **2 classes de CM1-CM2**
Métiers, changement climatique, biodiversité, partage des usages.



La Fédération nationale des Communes forestières développe également avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation un volet en lien avec la reconstitution des peuplements forestiers afin de créer des Forêts pédagogiques associant les enfants aux opérations de replantations permises par le Plan de relance.

Plusieurs communes rejoindront le programme pour l'année scolaire 2021-2022. Des réseaux départementaux et régionaux se forment et alimentent la dynamique du réseau national, qui réunira élus, enseignants et permanents des Communes forestières durant l'année scolaire afin de travailler sur les thématiques forestières et l'éducation à la forêt.

Afin d'appréhender la diversité des espaces forestiers et des enjeux globaux tel que le changement climatique, des classes françaises partagent leur expérience avec des élèves du Québec, en formant des binômes internationaux.

Ce volet international est travaillé avec le soutien financier de la Commission de coopération permanente franco-québécoise.





Foncier forestier, enjeu stratégique de la gestion multifonctionnelle

La Fédération nationale des Communes forestières coordonne chaque année des programmes thématiques financés par l'interprofession nationale France Bois Forêt. **Deux programmes sont venus répondre à des problématiques dépendant directement des compétences des communes.**

Un dossier portant sur le foncier forestier a ainsi permis l'émergence d'un véritable portail web facilitant la visualisation et l'analyse des données cadastrales. Ces analyses, attachées à des fonctionnalités cartographiques, mettent à disposition des collectivités des informations sur le foncier forestier vacant et/ou sans maître sur leur périmètre administratif. L'expertise locale assurée par les Communes forestières permet ensuite d'accompagner les communes dans leur processus d'acquisition de ces parcelles non gérées.

Plan d'Approvisionnement Territorial (P.A.T.)

La FNCOFOR poursuit en 2020 son partenariat avec l'Institut National de l'information géographique et forestière (IGN). Outre la réalisation ou finalisation de 3 Plans d'Approvisionnement Territoriaux : Communauté d'agglomération Seine Eure, Normandie / PNR des Alpilles, PACA / Pays Pyrénées-Méditerranées, Occitanie, des projets sont identifiés dans les Pyrénées-Atlantiques, la Moselle et l'Isère. Ces outils ont été mis en place dans le cadre du programme « 1 000 chaufferies bois en milieu rural ».

Un réseau national bois-énergie toujours en veille active

Ce réseau, qui réunit les chargés de mission travaillant sur la thématique du bois énergie au sein de chacune des Unions Régionales, facilite les échanges d'informations, le partage de bonnes expériences mais permet aussi d'analyser et de résoudre collectivement des problématiques spécifiques.

En 2020, face à la situation de la crise Covid19, un recensement des difficultés et questionnements des maîtres d'ouvrage de chaufferies bois et des filières d'approvisionnement en région a ainsi pu être réalisé.

Par ailleurs, pour faire monter en compétence les membres de ce réseau, des formations sont régulièrement proposées aux salariés. Une formation « Commande publique et bois énergie » a ainsi été organisée en 2020 par l'IFFC avec la participation de Cédric CIBIEL du cabinet juridique Idémios.

L'élú, médiateur des usages forestiers

Dans le cadre de sa participation à la rédaction de la « feuille de route » : *adaptation des forêts au changement climatique* en 2019, le président de la FNCOFOR, Dominique JARLIER, avait identifié le rôle clé qu'ont à jouer les maires dans la sensibilisation du grand public à la gestion forestière, ainsi que dans la résolution des conflits locaux émergeant de projets de valorisation des bois.

En 2020, les Communes forestières ont rédigé le cahier des charges d'un programme qui permettra d'accompagner les élus locaux dans leur rôle de médiateur. Grâce à une boîte à outils intégrant des éléments de méthode, des modèles de documents pédagogiques ainsi que des clés de décision et cadres de cellule de gestion de crise, la FNCOFOR souhaite à nouveau démontrer le rôle déterminant des collectivités dans le développement forestier territorial.

Carbone forestier, enjeu d'avenir

En 2020, un groupe de travail s'est réuni 4 fois, élaborant les positions politiques de la FNCOFOR sur le sujet. Dans un premier temps, des informations générales ont été partagées sur le rôle de la forêt dans l'atténuation du changement climatique et la neutralité carbone, les politiques publiques associées, les marchés du carbone et divers dispositifs existants pour la valorisation économique de projets carbone en forêt.

À l'issue, les élus du bureau ont formalisé 2 grandes positions politiques :

- › Le carbone est un produit de la forêt. En forêt publique, son identification, son chiffrage et les modalités de sa commercialisation doivent être intégrés au régime forestier.
- › Au regard de ses missions régaliennes, l'ONF doit être chargé de sa valorisation (comme il est chargé de la commercialisation du bois) selon des modalités stabilisées au niveau national.

Dans une volonté de cohérence, les Communes forestières considèrent que cette stratégie doit se décliner pour l'ensemble de la forêt française.

En 2020,

Plusieurs programmes portés par les Communes forestières ont reçu le soutien de France Bois Forêt (grâce à la CVO pour un montant de 250 K€).

// Lutte contre le morcellement de la propriété forestière par l'action foncière des collectivités (phase 3).

// Dans 1 000 communes, la forêt fait école (phase 3).

// Accompagnement des collectivités pour utiliser du bois local et français.

// L'élú forestier & médiateur.

// Promotion et développement du pin maritime du Massif cévenol en Occitanie.

Ainsi que des programmes multipartenariaux

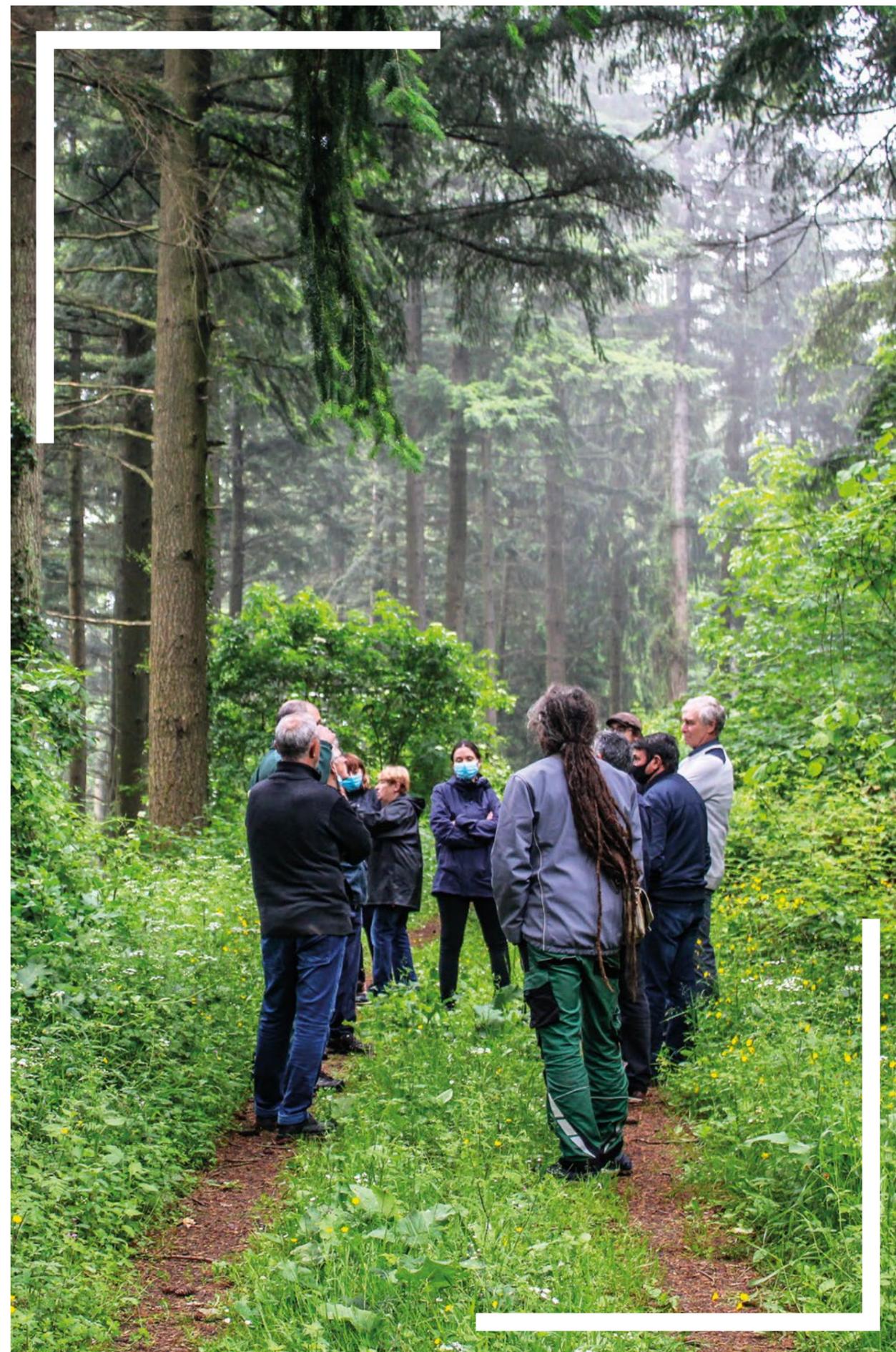
// Importance du secteur forestier dans le développement économique des régions.

// Réponse à la demande des nouveaux marchés avec les bois certifiés des massifs : Bois des Alpes™, Bois des Territoires du Massif Central™, Bois des Pyrénées™, pin d'Alep.

// Innovation numérique dans le suivi des produits bois des massifs.

La formation, un atout majeur au service des élus

Former les élus est au cœur des missions de la Fédération nationale des Communes forestières. Acteurs privilégiés de la gestion territoriale, il est indispensable qu'ils puissent appréhender tous les enjeux de la filière Forêt-bois. Soutenus par notre réseau de spécialistes des différentes thématiques (foncier, bois énergie, bois construction, risque incendie, équilibre sylvo-cynégétique...), les Unions Régionales et l'Institut de Formation Forestière Communale (IFFC) : proposent chaque année un panel de formations adaptées aux besoins des élus et à ceux qui les accompagnent.



La formation continue même à distance

2020 a été une année cruciale pour la formation, notamment avec l'arrivée des élus de la nouvelle mandature. Comment leur permettre de s'imprégner des enjeux forestiers dans un contexte où les réunions en présentiel sont quasiment impossibles ? Les élus se sont adaptés et les Communes forestières ont fait de même en organisant des formations sous forme de visioconférences ou en présentiel pendant les « inter-confinements ».

UN SYSTÈME QUI A PERMIS DE MAINTENIR UNE PARTICIPATION ÉQUIVALENTE AUX ANNÉES PRÉCÉDENTES :

3800
PARTICIPANTS



dont **3150**
élus formés

174
FORMATIONS

Le réseau des formateurs de toutes les Unions Régionales, qui se réunit deux fois par an, a élaboré un **programme intitulé : « élus forêt bois : les essentiels pour agir » auquel les nouveaux élus ont été formés au cours de l'année 2020.**

Ceux qui n'étaient pas encore initiés aux thématiques de la filière Forêt-bois ont ainsi pu mieux découvrir cet univers et les moyens de valoriser la ressource bois pour le développement de leur territoire.

52 DES 174 FORMATIONS ONT ÉTÉ CONSACRÉES À LA FORMATION DES NOUVEAUX ÉLUS. 1000 D'ENTRE EUX Y ONT PARTICIPÉ

Pendant cette première année de mandature, d'autres thèmes de formation ont eux aussi attiré beaucoup de participants :

- › **L'affouage**
(270 élus participants)
- › **La chasse**
(210 élus participants)
- › **Le bois énergie**
(100 élus participants).

Les salariés permanents de la Fédération nationale des Communes forestières ont profité de cette période pour se former, notamment grâce à l'Institut de Formation Forestière Communale (IFFC), organisme de formation de la FNCOFOR.

Souhaitant mieux accompagner les élus, ils ont demandé à bénéficier du savoir de leurs collègues plus aguerris pour introduire le bois local dans la commande publique (bois énergie, bois construction). Entre octobre 2020 et juin 2021, 40 salariés ont été formés sur ces thématiques.

Compte tenu du contexte de la crise sanitaire et des différents confinements, une session « se lancer dans la formation numérique » a été organisée par l'IFFC et suivie par 19 participants.

Tous les 18 mois, les 85 permanents de la Fédération se réunissent en séminaire. Celui de 2021 s'est tenu en visioconférence. Un jeu de rôle sur la commercialisation des bois a permis aux participants de prendre conscience des difficultés auxquelles sont confrontés les élus dans le choix de la commercialisation de leur bois.

Grâce à la convention qui lie Dalkia et la Fédération nationale des Communes forestières, l'IFFC a également formé des acheteurs de bois et des commerciaux chaufferies bois sur les avantages de l'utilisation du bois local.



ACCESSIBLE SUR SMARTPHONE ET TABLETTE

Ce « guide de l' élu forestier » réalisé en partenariat avec l'ONF, offre une base d'informations essentielles à tout élu concerné par la forêt et le bois.

Formation des élus et certification qualité

Deux événements ont marqué l'année 2020 : **la réforme de la formation des élus et la certification qualité organisme de formation.**

La FNCOFOR a été sollicitée par le ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales au sujet de la formation des élus. Le Comité national formation et le Réseau formation ont apporté une réponse claire : **la formation doit faciliter le positionnement et la prise de décision éclairée des élus en charge d'une délégation.**

Parmi nos éléments de réponse :

- › Un accès simplifié aux formations pour les élus des petites communes (proximité et durée des formations, prise en charge des coûts, simplification des dispositifs).
- › Une garantie de la qualité des formations.
- › Une gouvernance du dispositif « formation des élus » par les élus.

Le Bureau de la FNCOFOR a validé cette position et un courrier a été envoyé par les Unions Régionales et la Fédération à l'attention du Ministre. Ces propositions ont été en grande partie entendues et nous nous en réjouissons. Cela implique **la mise en place de la certification qualité organisme de formation à partir de janvier 2022 dans les Unions Régionales** qui veulent continuer à faire de la formation.

Comité national formation

Le Comité national formation pilote et suit l'action de formation et en définit les lignes stratégiques qu'il présente au Bureau. À l'occasion de la nouvelle mandature, une nouvelle équipe a été nommée.

Ce rapport d'activités est l'occasion de remercier chaleureusement ses membres qui se sont réunis régulièrement pendant 6 ans et ont apporté une belle dynamique en travaillant sur la stratégie formation ou encore sur la question de la formation des élus :

Marie-Louise HARALAMBON
› **Présidente** | AD Meurthe et Moselle

Jean-Marc BOUDOU
› **Vice-président** | AD du Cantal

Gérard FALCONNET
› **Membre du CA** | AD Meurthe et Moselle

Michel BERTHELMOT
› **Président délégué** | AD Haute-Marne

Le nouveau Comité national formation se compose de :

Jean-Marc BOUDOU
› **Président** | AD Cantal

Alain GODARD
› **Président** | AD Meurthe et Moselle

Jean-Pierre MICHEL
› **Président** | AD Champagne-Ardenne

Jacques HUMBERT
› **Président** | AD Saône-et-Loire

*AD = Association Départementale

La communication au service du développement des Communes forestières

Le pôle communication retranscrit la stratégie politique actée et partagée par les élus. Il contribue à l'influence, à la notoriété et au développement des Communes forestières. La communication se construit en réseau, à la fois en interne et avec les acteurs de la filière, à travers des groupes de travail spécifiques. Elle est le fruit d'un travail de concertation, d'échange d'informations et de partage d'expertises avec les communicants des Unions Régionales. Ce pôle travaille aussi quotidiennement avec l'équipe nationale pour le développement d'outils de communication adaptés aux différents programmes portés par la Fédération (guides, plaquettes d'information, centre de ressources, interfaces web...).



Publications



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

En fonction des actualités politiques, des communiqués sont adressés à des médias ciblés (filière Forêt-bois, collectivités...).

RAPPORT D'ACTIVITÉS des Communes forestières

- › 1 édition par an
- › Support imprimé et digital

Outil de communication interne et externe, il incarne une vision partagée par les Communes forestières. Diffusé auprès des interlocuteurs de la FNCOFOR, il est devenu un support de communication essentiel et fait état de toutes les actions menées par la Fédération au cours de l'année.



COFOR INFO, la newsletter des Communes forestières

- › 11 numéros par an
- › Plus de 8000 contacts

Réservée aux adhérents et aux salariés du réseau des Communes forestières, cette newsletter mensuelle présente les volontés politiques de la Fédération nationale des Communes forestières et les décisions stratégiques prises par le président Dominique JARLIER, en concertation avec les membres du Bureau et du Conseil d'Administration de la Fédération. Des actualités de la filière Forêt-bois, le développement de nouveaux projets nationaux et un agenda des évènements auxquels participe la Fédération sont aussi abordés dans ce document de référence.

LA REVUE des Communes forestières

- › 2 éditions par an
- › 2000 abonnés

Un contenu dense, une quarantaine de pages pour relayer les actualités politiques et les différents projets menés en régions. Cette revue est adressée aux acteurs politiques et institutionnels, aux partenaires de la filière Forêt-bois et aux financeurs.

Outils numériques

CHAÎNE VIMÉO fncofor



Média vidéo de la FNCOFOR, cette chaîne assure la couverture de l'actualité avec des reportages et des interviews.

310 ABONNÉS EN 2020



COMPTE TWITTER @fncofor



› Créé depuis 2017

Le compte Twitter permet d'acquérir une visibilité auprès des acteurs de la filière Forêt-bois, des journalistes et d'être le relais des actualités des Unions Régionales.

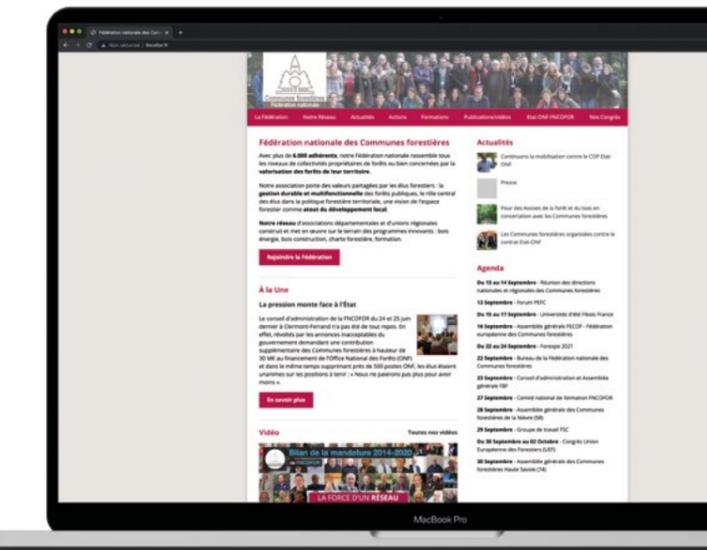
SITE INTERNET fncofor.fr

Véritable source d'information pour les élus, les équipes et les acteurs de la filière Forêt-bois, le site de la FNCOFOR est le relais de son action au quotidien. Développé, enrichi et responsive, il suit l'actualité des Communes forestières, relaie les positions politiques, les notes d'informations pratiques et juridiques.

Près de 30 000 CONSULTATIONS PAR AN

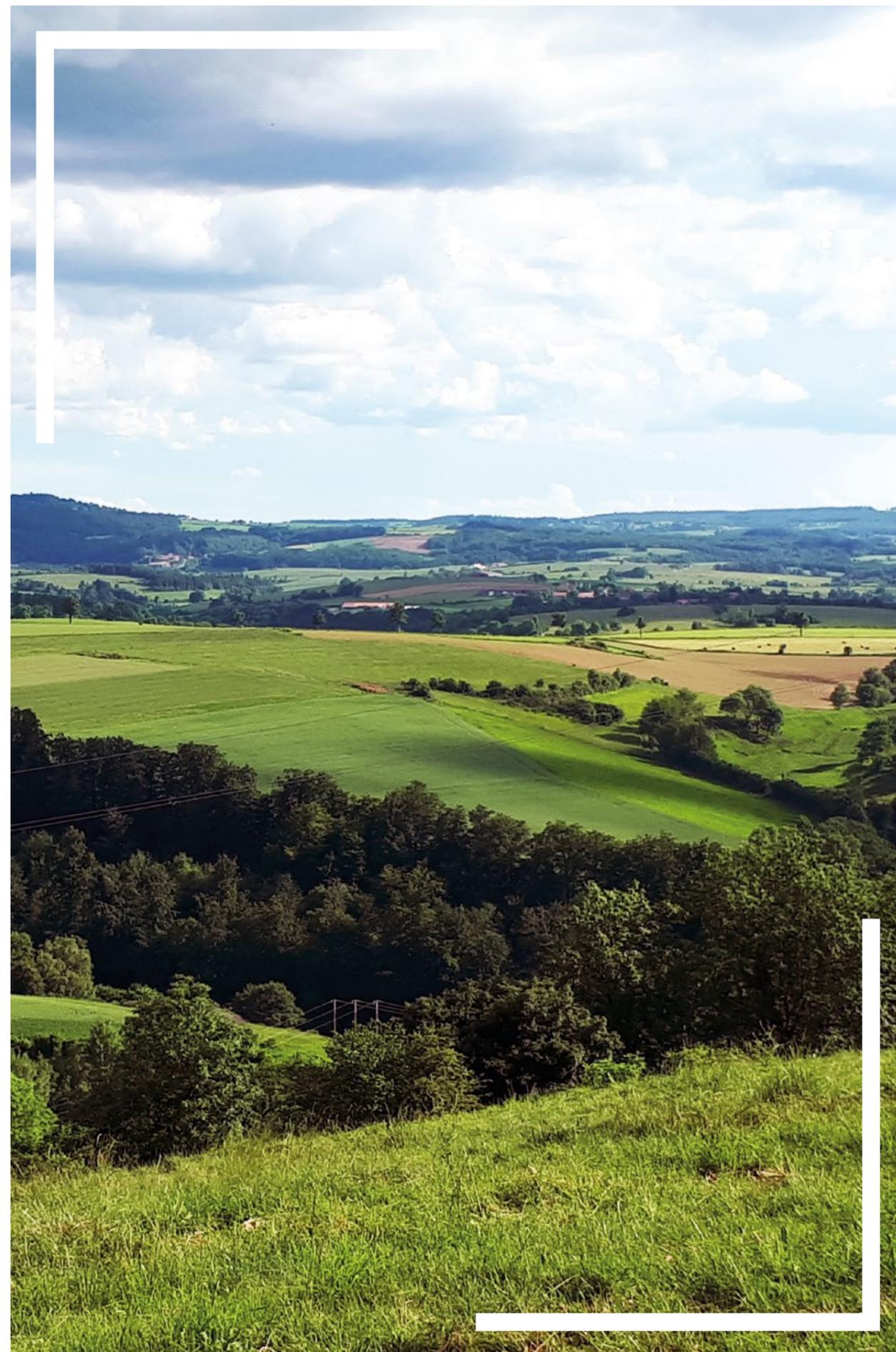


65 VIDÉOS EN LIGNE



L'actualité en région

Les Unions Régionales et associations de Massifs intègrent les spécificités de leurs territoires forestiers et accompagnent les élus dans leurs projets. Elles ont construit des partenariats durables tout en développant et confortant leurs adhésions. Ce sont des interlocutrices incontournables des politiques territoriales, aux côtés des acteurs de la filière et des décideurs politiques. La Fédération nationale représente ce réseau interconnecté et apporte son soutien aux programmes de développement avec les financements de France Bois Forêt.



MONTANT DES SOUTIENS
DE LA FÉDÉRATION
NATIONALE AUX
UNIONS RÉGIONALES

200 K€

POUR LES PROGRAMMES
DE DÉVELOPPEMENT

+

110 K€

POUR LES FORMATIONS

soit un montant total
égal à :

310 K€

AUQUEL S'AJOUTE
LA CVO (voir page 35)



Auvergne-Rhône-Alpes

Les programmes portés par l'Union Régionale concernent de nombreux domaines, au bénéfice des 900 collectivités et territoires adhérents :

- › Le foncier / régime forestier / biens de section.
- › La commercialisation / mobilisation / exploitation des bois.
- › La mutualisation de commande / approvisionnement local.
- › Bois local certifié / marchés publics / prescription bois.
- › Les territoires en transition énergétique / PCAET.
- › Les liens interterritoires / urbain rural.
- › L'équilibre sylvo-cynégétique / CDCFS.
- › Les corridors écologiques / trame verte.
- › La compensation environnementale / label bas carbone / mécénat.
- › L'urbanisme / CDPENAF.
- › La médiation pour une communication grand public.
- › La sensibilisation des écoles / Forêts pédagogiques.



Plus d'infos sur : communesforestieres-aura.org
ou sur Twitter : [@CoforAURA](https://twitter.com/CoforAURA)

Bourgogne-Franche-Comté

Avec une surface forestière de plus de 1,7 million d'hectares et un taux de boisement de 36 %, la Bourgogne-Franche-Comté est l'une des plus grandes régions forestières de France.

SUR LES 3 800 COMMUNES
DE CETTE RÉGION

2800

SONT PROPRIÉTAIRES
D'UNE FORÊT

soit **74%**

570 K ha

DE PATRIMOINE
FORESTIER GÉRÉ

Dans lequel est récolté chaque année plus de **2,3 millions** de m³ de bois mis sur le marché de la transformation.

À ce titre, chaque commune forestière de Bourgogne-Franche-Comté est un acteur économique de la filière Forêt-bois.

En Bourgogne-Franche-Comté, le réseau des Communes forestières repose sur huit associations départementales regroupant 1300 communes adhérentes, structurées en une Union Régionale.



Zoom sur deux actions soutenues financièrement par la FNCOFOR :

1. Depuis 2019, les Communes forestières et l'ONF élaborent annuellement une politique de commercialisation des bois récoltés en forêt publique s'inscrivant dans le contrat Forêt-bois régional. Cette politique, cadrée par la FNCOFOR et la Direction générale de l'ONF, est construite à moyen terme sur les caractéristiques de la Bourgogne-Franche-Comté et fait l'objet de révisions annuelles pour s'adapter aux évolutions conjoncturelles. Elle a permis la commercialisation des récoltes massives des épicéas scolytés et autres essences impactées par la sécheresse et les crises sanitaires tout en évitant d'amplifier la baisse des cours de certaines essences. En responsabilité, les Communes forestières et l'ONF ont fait de la forêt publique un régulateur des marchés du bois dans cette période de crise en défendant en priorité l'approvisionnement des transformateurs de la région.
2. Engagées dans la restructuration du foncier forestier, les Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté ont déployé, en 2020, l'outil créé en Occitanie. Cela a permis d'identifier les communes ayant une surface significative de biens forestiers sans maître, et ainsi définir qu'elles soient intégrées à leur propre patrimoine ou bien qu'elles fassent l'objet d'un échange avec la forêt privée. À ce jour, 500 parcelles forestières ont été intégrées à la forêt communale et près de 800 autres parcelles sont en passe de l'être.



Plus d'infos sur Twitter : [@CoforBFC](https://twitter.com/CoforBFC) ou sur : communesforestieres-bourgognefranchecomte.fr

Corse

La Corse est la plus boisée des îles de la Méditerranée avec 0,5 million d'hectares soit 55 % de la surface de l'île. Avec près de 100 000 hectares de forêts soumises au régime forestier, les Communes forestières sont les premiers propriétaires des forêts publiques de Corse.

Les territoires disposent d'un formidable potentiel devant être développé pour faire face au changement climatique. Son rôle majeur sur l'environnement et la ressource en eau font de la forêt un atout exceptionnel. La forêt Corse est très peu exploitée et 80% de la production est exportée.

L'Union Régionale des Communes forestières a construit une stratégie de développement de la filière bois en portant le débat au cœur de ses territoires forestiers et a mis en place un programme d'actions se déclinant en 6 axes :

- › Représenter, fédérer et soutenir la filière Bois de Corse.
- › Valoriser les forêts communales et les espaces boisés.
- › Aménager et placer la forêt au cœur du développement.
- › Mettre en place des journées thématiques de formations.
- › Mettre en place un programme d'animation.
- › Promouvoir l'utilisation du bois local à travers la marque de certification Lignum Corsica®.

Afin d'encourager la commande publique, un appel à projet portant sur la construction de 10 bâtiments publics en bois a été déposé. Ils seront financés à hauteur de 80 %.

L'ensemble des partenaires de la filière Forêt-bois de Corse, les entreprises et les élus se sont retrouvés depuis 2015 autour de l'idée de créer un référentiel pour les bois de Corse. Ce référentiel a pour objectif de garantir au consommateur l'origine des bois, un niveau qualitatif élevé et le respect de l'environnement. Ce référentiel est porté par l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC), entité détentrice de la marque de certification : Lignum Corsica®. Il a aussi été conçu pour être évolutif et complété, lors de ses mises à jour régulières, par de nouvelles exigences au fur et à mesure de la montée en compétence des entreprises de Corse.



Grand Est

Avec une surface forestière couvrant 33 % du territoire régional, soit 1,9 million d'hectares, le Grand-Est est l'une des plus grandes régions forestières de France.

SUR LES 5 120 COMMUNES DE CETTE RÉGION

Près de **50%**
SONT PROPRIÉTAIRES
D'UNE FORÊT

760 K ha
DE PATRIMOINE
FORESTIER GÉRÉ

Ces Communes forestières sont des acteurs économiques essentiels de la filière Forêt-bois, avec une récolte annuelle de **3 millions** de m³ de bois.

Les 9 associations départementales des Communes forestières du Grand Est s'organisent pour se fédérer au sein d'une Union Régionale. Cette nouvelle association régionale réunira ainsi plus de 1 800 collectivités représentant près de 70 % de la forêt communale.



Le réseau des associations du Grand Est a participé activement à la gestion des crises sanitaires des forêts (scolytes, dépérissements...) et aux enjeux de renouvellement forestier. En lien avec l'ONF, les institutions, les collectivités et la filière, la mobilisation du réseau Grand Est a été continue afin d'accompagner les élus pour adapter les prélèvements de bois, valoriser les arbres touchés et trouver des débouchés, mettre en œuvre et rechercher des dispositifs financiers pour investir en forêt (Plan de relance Forêt, impact sur budgets communaux, fonds d'amorçage).

En parallèle, le réseau Grand Est a poursuivi ses programmes d'actions dans toute la région pour :

- › Valoriser au mieux les bois communaux dans les territoires en contexte de crises sanitaire et forestière, avec la création de fiches techniques « Travaux-Ventes » afin d'aider les élus dans leurs décisions.
- › Maintenir et rétablir l'équilibre forêt-gibier par la formation des élus et la diffusion du guide « Gibier et territoires », la réalisation d'interviews, la création d'un réseau d'élus référents sur cette thématique et l'animation locale en lien avec les stratégies territoriales (Pays de la Déodatie).
- › Encourager les collectivités à recourir au bois « du territoire », avec la diffusion et présentation, lors de webinaires, d'un kit composé de fiches thématiques d'appui aux élus pour leurs projets de rénovation / réhabilitation avec du bois, ainsi que l'accompagnement dans leurs projets.
- › Agir sur la restructuration du foncier forestier par les collectivités, notamment avec les travaux sur la procédure des Biens Vacants Sans Maître dans le cadre du projet national Renfort en partenariat avec les Chambres d'Agriculture.
- › Mieux intégrer la forêt et le bois dans les prochaines programmations financières (futurs fonds européens), avec une prise en compte des services environnementaux et sociétaux apportés par la forêt.
- › Contribuer et accompagner les collectivités dans leurs projets de développement forestier dans les territoires et leurs mises en réseau.
- › Apporter un appui aux élus sur diverses thématiques pour répondre à leurs besoins spécifiques en tant que médiateurs sur les multiples fonctions et usages en forêt.



Plus d'infos sur : communesforestieres-grandest.org
ou sur Facebook : @CommunesForestieresGrandEst

Normandie

Depuis sa création en 2017, l'Union Régionale poursuit son développement au service des collectivités propriétaires ou non de forêts qui souhaitent placer la forêt et le bois au cœur de leur développement. Voici ses grands axes en 2020 :

- › L'animation du réseau de 1 000 élus référents Forêt-bois normands : partage d'expériences, organisation de sessions d'information / formation.
- › L'accompagnement des politiques forestières territoriales, telles que les chartes forestières, les Plans d'Approvisionnement Territoriaux.
- › La mise en valeur du foncier forestier public.
- › La prévention et gestion des risques en forêt.
- › L'animation du réseau régional des territoires forestiers normands : mise en place d'actions collectives innovantes, expérimentales et coordonnées à l'échelle régionale portant sur les 3 fonctions de la forêt en lien avec le changement climatique.
- › L'organisation d'une journée à controverse : « la forêt normande sans langue de bois » sur la thématique des feuillus et résineux.
- › L'organisation de sorties théâtralisées en forêt pour sensibiliser un large public aux effets du changement climatique.



Plus d'infos sur : collectivitesforestieres-normandie.org
et sur les réseaux sociaux Twitter : @CoforNormandie /
Facebook : @URCOFORNormandie

Nouvelle-Aquitaine

L'Union Régionale des Collectivités Forestières de la Nouvelle-Aquitaine accompagne les élus dans leurs rôles de propriétaires, aménageurs du territoire, maîtres d'ouvrage et de médiateurs.

Les grands axes d'interventions de l'URCOFOR en 2020 étaient :

- › La structuration et le développement du réseau des Collectivités forestières en Nouvelle-Aquitaine.
- › L'information des nouveaux élus.
- › L'organisation de rencontres entre élus et acteurs de la filière Forêt-bois locale.
- › La structuration du foncier forestier.
- › La valorisation du bois local / certifié dans la construction : sensibilisation et accompagnement des élus.
- › Le développement de la filière bois-énergie dans les Pyrénées-Atlantiques.
- › L'intégration de la forêt et de la filière bois dans les stratégies des territoires.
- › L'éducation des enfants à la forêt : accompagnement à la mise en place de Forêts pédagogiques en forêts communales.



Plus d'infos sur : collectivitesforestieres-nouvelle-aquitaine.fr



Occitanie

2^e

RÉGION LA PLUS BOISÉE DE FRANCE

Avec 2,6 millions d'hectares de forêt

+ 20 000

EMPLOIS QUI EN DÉPENDENT

Les Communes forestières d'Occitanie sont constituées de :

- › 12 associations départementales.
- › 1 Union Régionale.
- › Plus de 600 adhérents : Propriétaires ou non de forêt publique / département / grande métropole ou petit village / commune de littoral ou de haute montagne.

PRÈS DE 9 COMMUNES SUR 10 BÉNÉFICIENT D'UNE FORÊT SUR LEUR TERRITOIRE. TOUTES SE SENTENT CONCERNÉES PAR LA FILIÈRE, AU TITRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE SON DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les associations de Collectivités forestières sont actives à travers différents objectifs :

- // La représentation et défense des intérêts des collectivités forestières :
 - › Participation et contribution à l'élaboration des stratégies régionales, aux Comités de massifs, Parlement de la Montagne.
- // L'accompagnement des élus et des territoires dans leurs stratégies forestières :
 - › Suivi des Chartes Forestières de Territoire.
 - › Animation d'un réseau dédié.
 - › Déploiement et animation des contrats de réciprocité forestiers.
 - › Participation aux territoires forestiers innovants.
 - › Valorisation des pins.
- // L'intégration de la filière Forêt-bois dans les documents de planification : SCoT, PCAET, PLUi
- // Le développement du bois local dans la construction : Pacte construction bois, Analyse des Retombées Territoriales, certification Bois des Territoires du Massif Central BTMC™ et Bois des Pyrénées™.
- // L'émergence des filières Bois énergie.
- // La contribution à la mobilisation accrue des bois, en innovant en matière de politique foncière (avec le développement d'un utilitaire foncier).
- // Le suivi de la mise en œuvre du contrat avec l'ONF pour une gouvernance partagée.
- // Le soutien aux élus concernant leurs responsabilités en termes de gestion des risques naturels (en particulier incendies) et sanitaires.
- // La communication :
 - › Animation de différents observatoires.
 - › Observatoire régional du bois énergie : www.boisenergie-occitanie.org
 - › Observatoire régional de la construction publique en bois : www.boisconstruction-occitanie.org
 - › Observatoire du Foncier : www.collectivitesforestieres-occitanie.org/portfolio/observatoire-du-foncier-forestier-pour-les-elus-offre
 - › Édition de différentes collections de documents pour accompagner les élus dans l'exercice de leurs compétences.
- // La formation et la sensibilisation des élus, lors de sessions en ligne ou en présentiel sur tous les départements.



Plus d'infos sur : collectivitesforestieres-occitanie.org
et sur Twitter : @communes_forest



Provence-Alpes Côte d'Azur

Le réseau des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur réunit des maires et élus locaux engagés pour la forêt et le bois au sein de ses 6 associations départementales.

Le réseau accompagne les élus locaux dans leurs actions de préservation et de valorisation du patrimoine forestier. Il agit pour une gestion durable de la forêt, sa prise en compte dans les politiques publiques et le développement des territoires. Il est aussi un acteur essentiel de la transition écologique et de la préservation de la biodiversité, jouant ainsi tout son rôle dans la lutte contre le changement climatique. Le réseau porte la voix des élus des communes de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour orienter les politiques forestières, satisfaire les besoins énergétiques et défendre l'utilisation des bois locaux dans les constructions publiques, tels que le bois certifié Bois des Alpes™ ou le pin d'Alep. Dans le cadre du partenariat étroit qui les lie à la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

FORT DE PLUS DE 500 COMMUNES ADHÉRENTES, SOIT PLUS DE LA MOITIÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION

les Communes forestières développent et co-animent l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne ; centre de ressources en ligne et outil d'évaluation des politiques publiques basé sur le recueil, l'analyse, la diffusion de l'information et des données forêt et bois. Grâce à une équipe pluridisciplinaire, le réseau apporte un appui aux maires dans l'exercice de leurs responsabilités de propriétaires de forêts communales, d'aménageurs du territoire, de maîtres d'ouvrage de bâtiments publics et de responsables de la sécurité sur leur territoire.



Plus d'infos sur : communesforestieres-paca.org et sur les réseaux sociaux : Twitter @comforestpaca / Facebook @communesforestierespaca



Île-de-France

Initié en 2018, le développement du réseau d'élus référents Forêt-bois des collectivités d'Île-de-France s'est conforté en 2020. La dynamique engagée a repris un nouveau souffle avec :

- › De nouvelles désignations d'élus référents suite aux élections municipales de 2020, rejoignant ainsi le réseau de plus de 350 élus référents franciliens.
- › L'accompagnement des territoires porteurs de stratégie locale de développement forestier.

Désormais, l'objectif est de mobiliser les élus du réseau dans l'élaboration d'une feuille de route pour 2021/2022 pour répondre aux enjeux de la Stratégie Régionale Forêt Bois 2017-2021 dans une dynamique d'échanges renouvelés, de rencontres, de partage d'expériences autour des projets des élus référents. La FNCOFOR est chargée de mettre en œuvre le premier axe de cette stratégie qui consiste à dynamiser la gestion forestière dans les territoires franciliens.



Massif Central

En 2020, l'association des Communes forestières du Massif Central a poursuivi son programme de développement de la marque de certification Bois des Territoires du Massif Central BTMC™ ainsi que son travail sur la maîtrise foncière des communes avec le développement d'un utilitaire permettant l'identification des parcelles forestières présumées sans maître.

La marque de certification BTMC™ garantit à l'acheteur une traçabilité totale des bois et une garantie sur sa provenance, la gestion de la forêt, la production et la vente en circuit de proximité ainsi que la qualité de travail et de mise en œuvre de ces bois. Les Communes forestières, à l'origine de cette certification, ont un rôle prépondérant dans son développement. Elles accompagnent les élus, maîtres d'ouvrage, aménageurs du territoire et défenseurs du bois local certifié, dans la réalisation de leurs projets de construction et réhabilitation (choix du système constructif, marchés publics...).

Ce travail est cofinancé par le Fonds Européen FEDER, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et les Régions du Massif Central.

29

BÂTIMENTS BTMC™ RÉALISÉS ET EN COURS DE RÉALISATION

15

BÂTIMENTS BTMC™ EN PROJET

2783 m³

DE BOIS CERTIFIÉ UTILISÉ

Massif des Pyrénées - Union Grand Sud

L'Union Grand Sud des Communes forestières des Pyrénées assure la coordination et le pilotage de projets portant sur les enjeux de la forêt de montagne pyrénéenne : équilibre des milieux forestiers et biodiversité, multifonctionnalité de la forêt de montagne, préservation d'activités d'exploitations dans le respect de l'environnement et de manière adaptée à la qualité des sites des vallées pyrénéennes.

Elle poursuit son objectif de donner au bois prélevé toute sa valeur dans un contexte de forts enjeux environnementaux qui fait du bois, matériau biosourcé, une réelle alternative à d'autres matériaux. Cela consiste à travailler sur du bois d'œuvre tant pour la construction que pour l'aménagement afin d'améliorer la valeur d'usage des bois coupés, la valorisation des chutes et privilégier les circuits courts pour préserver des capacités de fabrication et des emplois sur les territoires pyrénéens.

Dans ce contexte, elle a assuré en 2020 :

1. Une contribution technique au dossier Poctefa Iforwood, qui porte sur l'innovation dans la filière bois ; Iforwood a amené des réflexions techniques et marketing portant sur les conditions de valorisation des bois pyrénéens : numérique et distribution, classement mécanique des bois, qualité environnementale des colles selon les types de collages pour un usage intérieur.

2. La préparation de la marque Bois des Pyrénées, avec :

- › Le choix des axes stratégiques de déploiement.
- › Un travail de recherche sur les outils et méthodes de traçabilité, notamment à partir des outils numériques utilisés dans l'agroalimentaire.
- › Un travail de cohésion avec les chargés de mission des territoires et les partenaires techniques, sur les enjeux posés par la traçabilité et le développement des circuits courts sur les territoires.

3. Le suivi des travaux de Conefor concernant les connectivités entre les espaces forestiers de haute qualité environnementale.

L'actualité en Europe

Avec l'aide de ses partenaires allemands du Land de Rhénanie Palatinat, la FNCOFOR a été à l'initiative de la création en 1990 de la Fédération Européenne des Communes Forestières (FECOF). La FECOF représente au sein des institutions européennes, les intérêts des communes propriétaires de forêts souhaitant valoriser cette ressource. La FNCOFOR participe aux travaux du comité spécialisé « Europe & International » du ministère de l'Agriculture français et à l'analyse de la programmation européenne 2016-2020. Ce comité permet aux organisations forestières d'échanger sur les sujets européens avec l'État afin de trouver des positionnements communs et défendre les intérêts de la France.



Comité spécialisé « Europe et international »

Les réunions de ce comité ont dû se dérouler en visioconférence en 2020. Celle du 29 janvier 2020 a permis d'examiner les projets de fiches diagnostic du Plan Stratégique National traitant du volet forestier :

- // « Renforcer l'orientation vers le marché et accroître la compétitivité »
- // « Contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ce dernier, ainsi qu'aux énergies durables »
- // « Contribuer à la protection de la biodiversité, améliorer les services écosystémiques et préserver les habitats et les paysages »
- // « Promouvoir l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie et la sylviculture durable ».

Le comité, réuni en visioconférence le 21 juillet 2020, a interrogé les organisations forestières membres, dont la FNCOFOR, sur les propositions de la Stratégie Biodiversité de l'Union Européenne (SBUE). Les principales remarques des organisations professionnelles ont porté sur la définition de « protection forte » et sa portée dans la gestion des forêts. Concernant la Stratégie forestière de l'UE, le ministère a informé les membres du comité que sa publication était reportée en 2021.

Un troisième rendez-vous le 18 novembre en visioconférence a permis d'aborder :

- // Le Plan stratégique national PAC
 - › Connaissance des orientations des Conseils régionaux sur les mesures forestières grâce à la présence de Sylvain MATHIEU, représentant de l'Association des régions de France.
- // La Stratégie forestière européenne (SFUE)
 - › Les organisations ont fait valoir la nécessité de maintenir le principe de la multifonctionnalité des forêts et de ne pas opposer l'économie au maintien de la biodiversité en forêt.
- // Les actualités européennes et internationales
 - › Bilan de la réunion du comité permanent forestier, de la Commission avec le Groupe consultatif sur la forêt et le liège, négociations du régime d'autorisation FLEGT (Forest Law Enforcement Governance and Trade), congrès International Union for Conservation of Nature (IUCN), congrès des forêts... Une présentation du projet RENFORT a été faite par la Fédération et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) en valorisant l'étude faite pour évaluer l'utilisation en France de mesures forestières prises grâce à des fonds européens.



Étude sur la propriété forestière communale

L'Université de Göttingen a entamé une étude approfondie sur la forêt communale d'Europe pour le compte de la FECOF. Une composante importante de cette étude repose sur un questionnaire élaboré en 2020 et réalisé à l'échelle de l'UE. Les groupes cibles sont les organisations qui gèrent la forêt communale dans les pays étudiés. La présente étude vise à apporter des éléments de connaissance aux décideurs européens afin de démontrer efficacement les multiples services des forêts communales sur une base scientifique pour la nouvelle Stratégie forestière de l'UE.

Assemblée Générale de la FECOF à distance

En 2020, compte tenu de la soudaineté des annonces faites fin février par tous les gouvernements européens, plusieurs réunions statutaires ont été annulées sans avoir pu être décalées du fait des incertitudes liées au début de la crise COVID.

Une Assemblée Générale virtuelle s'est réunie le 16 novembre 2020 durant laquelle une position a été votée pour faire valoir le rôle des forêts communales en vue de l'adoption de la prochaine Stratégie forestière européenne. Sur proposition du président Pierre GRANDADAM, la FECOF s'est positionnée pour la valorisation de tous les services rendus par les forêts communales avec la mise en place de moyens financiers efficaces pour mener toutes les actions de gestion forestière nécessaires.



D'autres évènements à noter en 2020

La FECOF a été invitée le 15 janvier 2020 à intervenir pour les 70 ans d'existence du Deutscher Forstwirtschaftsrat (Conseil allemand des forêts) lors du Symposium au Bundestag à Berlin. Le Conseil allemand des forêts parle au nom d'environ deux millions de propriétaires forestiers privés et publics qui entretiennent et gèrent de manière durable une grande part des forêts allemandes.

L'intervention du président de la FECOF, Pierre GRANDADAM, était centralisée sur le besoin de pragmatisme et de souplesse dans la gestion de l'adaptation des forêts au changement climatique. Il a également insisté sur le rôle central des élus locaux dans l'interaction avec la société civile et le traitement des conflits d'usages, à des échelles de décisions où ils se positionnent en tant que médiateurs.

Le 2 avril, la FECOF a soutenu le positionnement du Civil Dialogue Group forestry and cork (Groupe consultatif sur la forêt et le liège) sur le rôle des forêts dans le Green deal présenté en 2019. Les membres ont insisté sur la nécessité d'un encouragement financier public, reconnaissant le rôle des forêts dans la séquestration du carbone de la forêt et les services écosystémiques en général. Ce service pourrait être honoré sous la forme d'un bonus public pour récompenser une gestion forestière adaptée au climat. Le 9 juillet, la FECOF a participé au groupe consultatif en abordant la stratégie pour la biodiversité. Les organisations représentatives des forestiers ont produit un positionnement commun sur cette question de la biodiversité.

La FECOF a co-signé, avec d'autres organisations forestières européennes, le 5 mai 2020, une lettre ayant pour objectif de rappeler que le secteur forestier de l'UE et les 500 000 emplois qu'il génère doit être considéré comme une solution centrale dans la relance verte et dans la réalisation des objectifs de l'accord vert de l'UE. Il est donc primordial que le Plan de relance de l'UE reconnaisse et soutienne fortement le secteur forestier, notamment suite à la crise COVID et le Cadre Financier Pluriannuel (CFP).

La FNCOFOR était présente à l'Instance Nationale de Concertation sur l'Accord de Partenariat (INCOPAP) du 17 novembre 2020, en visioconférence. Une nouvelle rencontre où ont été évoqués les actualités des négociations européennes et leur planning, les grands enjeux de la relance et les priorités françaises de l'accord de partenariat 2021-2027. À la suite de cette réunion, une consultation a été lancée pour recueillir les avis des parties prenantes sur l'accord de partenariat auquel les Unions Régionales de la FNCOFOR ont contribué.



L'actualité à l'international

Depuis sa création, COFOR international initie des actions de coopération décentralisées en faveur de la gestion durable des forêts, du développement des politiques territoriales et de la gouvernance locale avec des pays d'Afrique et plus spécifiquement en 2020 avec le Cameroun, le Bénin et le Sénégal. La FNCOFOR et plusieurs Unions Régionales des Communes forestières entretiennent également depuis de nombreuses années une riche coopération avec le Québec.



COFOR international : un suivi assuré à distance

Les activités de COFOR international ont été lourdement impactées par la crise sanitaire.

Les échanges en présentiel entre partenaires africains et français ont été interrompus mais il a été possible d'assurer à distance le suivi des actions engagées au BÉNIN, au CAMEROUN et au SÉNÉGAL.

La dégradation de la situation sécuritaire au Burkina-Faso a entraîné la suspension du développement des forêts villageoises. Il est essentiel que la protection et la création de nouvelles forêts communales dans la zone sahélienne puissent être poursuivies.

COFOR international souhaite aussi que les échanges entre élus burkinabés et élus béninois reprennent le plus rapidement possible.

Des actions renforcées pour l'usage domestique du bois

Actuellement, le bois énergie contribue, pour plus de 80 %, à la satisfaction des besoins en énergie domestique des pays accompagnés. Néanmoins, ces besoins augmentent plus rapidement que les capacités de renouvellement des forêts, entraînant ainsi une pression de plus en plus forte sur les ressources existantes. Les besoins en produits ligneux concernent aussi bien les zones rurales que les villes, les ménages, les petites et moyennes entreprises. La construction réclame aussi davantage de bois.

Trop souvent, la ressource ligneuse est exploitée de manière anarchique et ne respecte pas le cycle de vie des arbres. Il en résulte une dégradation des espaces forestiers et une désertification des zones les plus fragiles. **COFOR international cherche à favoriser l'intégration du marché intérieur du bois dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.** Le bois de feu et le charbon, le bois de service et le bois d'œuvre font l'objet d'une approche globale.



LA COMMUNAUTÉ FORESTIÈRE DU MOYEN-OUÉMÉ (COFORMO) A POUR PRINCIPAL OBJECTIF LA PRODUCTION DE BOIS-ÉNERGIE

AU BÉNIN

Un aménagement durable et participatif a été mis en place par un dispositif de gouvernance inédit en Afrique de l'Ouest: **la cogestion intercommunale contractuelle publique d'un patrimoine forestier multi-lignager privé.**

Conformément à la lettre d'engagement adressée par le président de COFOR international au secrétaire général du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), COFOR international a participé financièrement au renforcement institutionnel et technique de la Coformo. Elle a ainsi pu bénéficier d'un appui à hauteur de 1 million d'euros de la part du FFEM pour la mise en œuvre du programme de « Renforcement de la gestion durable des forêts naturelles du Moyen-Ouémé ».



L'apport de COFOR international a permis la mise en conformité des plans d'aménagement élaborés sur le financement du FFEM avec les recommandations de

l'administration forestière béninoise et la mise en place du Conseil de communauté de la Coformo.



AU SÉNÉGAL

Lors de son déplacement en février 2020, COFOR international a pu rencontrer le président du Conseil départemental de Ziguinchor (région de Casamance) et les 19 maires du département de Bignona dans l'objectif d'établir un **programme de coopération**, en complément des actions conduites par « Pays de Savoie solidaires », organisme du département de Savoie en charge des actions de coopération décentralisées.

Une « Alliance des Communes Forestières de Bignona » (ACOFB) a été créée à l'initiative de COFOR international.

Un programme de production de 1 000 foyers améliorés a été établi. Il a pour objet de mettre à disposition des populations, des foyers plus économes en quantité de bois utilisés et protecteurs de la santé des utilisateurs.

Sur financement de COFOR international, les femmes ont été formées à la fabrication de la partie céramique et les hommes à la fabrication métallique permettant ainsi de produire la majeure partie des foyers.

AU CAMEROUN

En décembre 2019, COFOR international a été l'un des principaux contributeurs des **2^e Assises de la forêt communale** qui a eu lieu à Yaoundé, avec la participation du ministère des Forêts et de la Faune et de la GIZ allemande ; Agence allemande de Coopération internationale.

En 2020, une part de l'aide apportée à l'Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM) a permis la publication des actes de ces assises issus des différents ateliers.

Les forêts communales du Cameroun, comme toutes les forêts camerounaises, sont menacées par des empiètements de la part de populations riveraines (agroforesterie non contrôlée, incendies) et sont victimes d'exploitations illégales.

Pour renforcer la lutte contre la dégradation forestière, l'ACFCAM a voulu mettre en œuvre un système de surveillance au moyen de drones. COFOR international a financé des actions de formation à l'utilisation de ces drones en direction des personnels techniques des mairies.



AU QUÉBEC

La coopération entretenue depuis de nombreuses années par les Communes forestières avec le Québec a fait naître l'idée de donner une dimension internationale au programme « Dans 1 000 communes, la forêt fait école » (voir p 32) en favorisant le rapprochement d'écoles françaises et québécoises.

Un premier rendez-vous a été organisé par les Collectivités forestières Occitanie entre les enfants de l'école de Lirac (Gard) et ceux de Girardville (Québec).



Avec cet échange franco-québécois, de nouveaux horizons s'ouvrent aux enfants : la forêt a une dimension planétaire, elle subit partout le changement climatique, elle rassemble autour de la culture de deux grands pays forestiers.

Cette coopération a bénéficié de l'appui du coordonnateur ministériel aux Affaires internationales et intergouvernementales du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec.

En collaboration avec ce Ministère et l'Association Forestière Saguenay – Lac-St-Jean (AFSL), les enfants de France et du Québec seront amenés à communiquer régulièrement et à se donner des nouvelles de leurs forêts.

LE PROJET A POUR OBJECTIF DE FAIRE PRENDRE CONSCIENCE AUX ENFANTS DE TOUTES LES RESSOURCES DE LA FORÊT POUR QU'ILS SENSIBILISENT LEUR ENTOURAGE ET DEVIENNENT LES ACTEURS DE LA FORÊT DE DEMAIN



Administration

La Fédération nationale des Communes forestières porte la voix des territoires forestiers. La diversité de ses représentants, élus issus de toutes les régions et l'engagement des équipes sur le terrain en font une force de proposition reconnue auprès des pouvoirs publics et des décideurs politiques. La Fédération nationale s'implique avec force afin que ses adhérents disposent de moyens financiers et de conseils de qualité pour assurer leurs missions au quotidien. La voix des élus forestiers puise sa force dans sa présence territoriale, une ressource au plus près des élus, pour accompagner leurs actions et leurs projets qui valorisent la forêt et le bois. Chaque année, la Fédération nationale soutient financièrement les programmes de développement et de formation de son réseau.

L'ÉQUIPE NATIONALE



Alain LESTURGEZ
Directeur général



Françoise ALRIQ
Directrice adjointe



Etienne ESCUDIER
Secrétaire général



Silvère GABET
Directeur des programmes



Priscillia DESBARRES
Responsable Communication



Patricia ZAFIMAHOVA
Assistante administrative



Isabelle VERGNE
Chargée de mission formation



Théo LAUNAY
Chargé de mission
bois construction et
commercialisation



Clara GUÉRIN
Chargée de mission
« Dans 1 000 communes,
la forêt fait école »



Jean-Baptiste Le Corre
Chargé de mission animation /
développement Île-de-France



Yves LESSARD
Directeur exécutif de
COFOR International



Irène SENAFFE
Directrice des Communes
forestières Massif pyrénéen



Griselda BASSET
Déléguée générale des
Communes forestières
Massif Central

LE BUDGET

Un budget impacté par les conséquences de la crise COVID de la Fédération et de ses partenaires

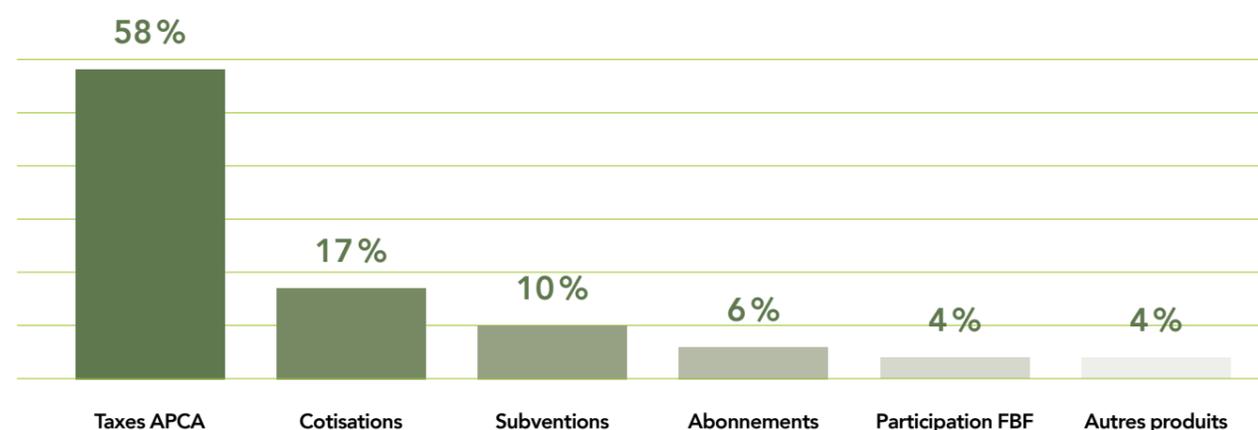
Le total des produits de l'exercice comptable 2020 s'élève à :

1,610 M€

EN BAISSÉ DE 7,8 %
PAR RAPPORT À 2019

Si l'autofinancement demeure relativement stable à 27%, force est de constater une baisse des produits, conséquence notamment de :

- › La baisse des subventions de 22,22%, qui s'explique par un glissement des programmes (exemple : « la forêt fait école »), vers 2021.
- › L'annulation de grands rendez-vous, tels que le congrès de la Fédération et le salon des maires.
- › Le recul régulier des abonnements. Si leur part relative est stable 6% des produits, leur montant s'affaïsse régulièrement : 132 k en 2015, 101 k en 2017 et 97k en 2019.



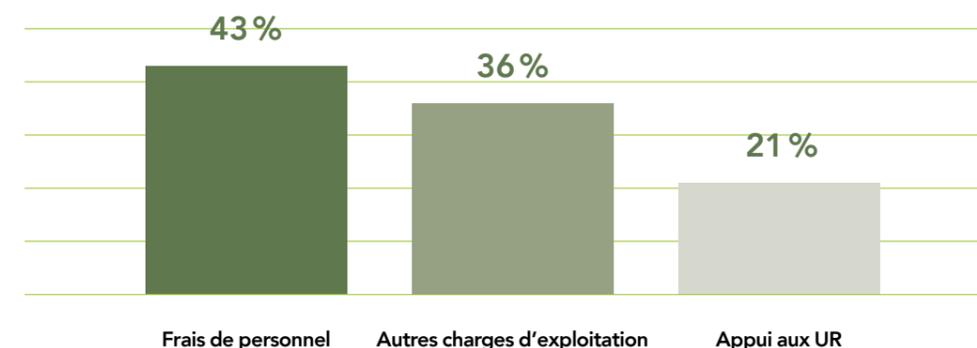
Le total des charges de l'exercice comptable 2020 s'élève à :

1,646 M€

EN BAISSÉ DE 7,58 %
PAR RAPPORT À 2019

Après 2019, année de lancement de projet ambitieux, l'année 2020 sous contrainte COVID est une année spéciale marquée par :

- › Les conséquences du télétravail et de la visioconférence sur les frais de fonctionnement.
- › Une gestion du personnel investissant pour l'avenir en maintenant le taux d'activité des salariés (pas de chômage technique) et garantissant à la Fédération les compétences techniques dont elle a besoin (recrutement en CDI d'un salarié).



LE BUREAU 2014-2020

PRÉSIDENT

Dominique JARLIER
Maire de Rochefort-Montagne (63)
Président des Communes forestières du Puy-de-Dôme.
Président de l'Institut de Formation Forestière Communale (IFFC).
Président de COFOR International.

1^{ER} VICE-PRÉSIDENT

Pierre GRANDADAM
Maire de Plaine (67) - Président de la CC de la Vallée de la Bruche
Président de l'Association des Communes forestières d'Alsace.
Président de la Fédération Européenne des Communes forestières (FECOF).

VICES-PRÉSIDENTS

Nello BROGLIO
Maire des Adrets de l'Estérel (83)
Président des Communes forestières du Var.
Président délégué de COFOR International.

Francis CROS
Conseiller municipal de la Salvat-sur-Agoût (34) et Président de la CC de la Montagne du Haut-Languedoc
Président de l'Union Régionale des Collectivités forestières d'Occitanie.
Président des Communes forestières de l'Hérault.

Jacky FAVRET
Maire de Blondefontaine (70)
Président de l'Union Régionale des Communes forestières de Bourgogne Franche-Comté.
Président des Communes forestières de Haute-Saône.
Président délégué de l'Institut de Formation Forestière Communale (IFFC).

VICE-PRÉSIDENT, TRÉSORIER

Jean-Pierre MICHEL
Maire de Rochetaillée (52)
Président de l'Union Régionale des Communes forestières de Champagne-Ardenne.
Conseil d'Administration de la Fédération Européenne des Communes Forestières (FECOF).
Conseil d'Administration de COFOR international.

SECRÉTAIRE

Marie-Louise HARALAMBON
Maire de Favières (54)
Présidente des Communes forestières de Meurthe-et-Moselle.

MEMBRES DU BUREAU

Jacques BRUNE
Maire de Beaudéan (65)
Président des Communes forestières des Hautes-Pyrénées.
Vice-président du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées.

Philippe CANOT
Maire de Sécheval (08)
Président des Communes forestières des Ardennes.
Conseil d'Administration de la Fédération Européenne des Communes Forestières (FECOF).

Michel CASTAN
Conseiller municipal de Tardets-Sorholus (64)
Président de l'Union Régionale des Communes forestières de Nouvelle-Aquitaine.
Président de l'Union Grand Sud des Communes forestières.
Président des Communes forestières des Pyrénées-Atlantiques.

Michel GRAMBERT
Maire-adjoint de Selonnet (04)
Président de l'Union Régionale des Communes forestières de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Jean-Claude HUMBERT
Maire d'Hannonville-sous-les-Côtes (55)
Président de l'Union Régionale des Communes forestières de Lorraine.
Président des Communes forestières de la Meuse.

Anne-Catherine LOISIER
Sénatrice de la Côte-d'Or, Conseillère municipale de Saulieu (21) et Présidente du groupe d'études « Forêt et Filière bois » du Sénat
Présidente des Communes forestières de la Côte d'Or.
Présidente déléguée de l'Union Régionale des Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté.

Roger VILLIEN
Conseiller municipal de la Bauche (73)
Président de l'Union Régionale des Communes forestières d'Auvergne-Rhône-Alpes.
Vice-président des Communes forestières de la Savoie.

Jacques CHARRON
Maire de Vatteville La Rue (76) et Délégué au Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande
Président de l'Union Régionale des Collectivités forestières de Normandie.

LE BUREAU 2020-2026

PRÉSIDENT

Dominique JARLIER
Président de la Fédération nationale des Communes forestières.

1^{ER} VICE-PRÉSIDENT

Philippe CANOT
Président des Communes forestières des Ardennes.

VICES-PRÉSIDENTS

Francis CROS
Président de l'Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie.

Patricia MORHET-RICHAUD
Présidente des Communes forestières des Hautes-Alpes.

Michel CASTAN
Président de l'Union Régionale des Collectivités forestières de Nouvelle-Aquitaine.

TRÉSORIER

Michel BOURGEOIS
Président de l'Union Régionale des Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté.

SECRÉTAIRE

Alain GODARD
Président de l'Union Régionale des Communes forestières de Lorraine.

MEMBRES DU BUREAU

Jean BACCI
Président de l'Union Régionale des Communes forestières de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Daniel BAUX
Président des Communes forestières des Pyrénées-Orientales.

Jean-Michel BERTRAND
Président des Communes forestières de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne.

Jean-Pierre BONNEVILLE
Vice-président du Bas-Rhin.

Jacques CHARRON
Président de l'Union Régionale des Collectivités forestières de Normandie.

Christian DELAVET
Président des Communes forestières des Bouches-du-Rhône.

Jean-Marie DELEUZE
Président des Communes forestières du Cher et de l'Indre.

Jacky FAVRET
Président des Communes forestières de Haute-Saône.

Alain FEOUGIER
Président des Communes forestières de l'Ardèche.

Frédéric LAFFONT
Président des Communes forestières de l'Ariège.

Anne-Catherine LOISIER
Présidente des Communes forestières de la Côte-d'Or.

Alain MEUNIER
Président de l'Union Régionale des associations de Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes.

Daniel PERRIN
Président des Communes forestières du Doubs.

INVITÉS

Patrick CHAIZE
Sénateur de l'Ain.
Président des Communes forestières de l'Ain.

Loïc HERVE
Sénateur.
Conseiller municipal à Marnaz.
Président des Communes forestières de la Haute-Savoie.

Franck MENONVILLE
Sénateur de la Meuse.
Conseiller municipal de Stainville.
Président des Communes forestières de la Meuse.

Vanina PAOLI-GAGIN
Sénateur de l'Aube.
Présidente des Communes forestières de l'Aube.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

2014-2020

UNION RÉGIONALE Association départementale *Présidents d'Union Régionale *Présidents d'Association Départementale

Les élus présidents des associations départementales et d'Unions Régionales de communes forestières sont membres de droit pour siéger au Conseil d'Administration de la Fédération nationale des Communes forestières.

FÉDÉRATION NATIONALE

Dominique JARLIER
Maire de Rochefort-Montagne
également Président de la
Fédération nationale des
Communes forestières

ALSACE

Pierre GRANDADAM
Maire de Plaine et Président de la
CC de la Vallée de la Bruche

Bas-Rhin

Émile FLUCK, Vice-président
et Maire de Colroy-La-Roche.

Michel BRUNN, Vice-président
et Adjoint au maire de Fellingring

AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

Roger VILLIEN
Conseiller municipal de La Bauche

Ain

Jacques DEPARNAY,
Conseiller municipal de Lalleyriat

Allier

Jacques TERRACOL,
Maire d'Arfeuilles

Ardèche

Alain FEOUGIER, Maire de Saint-
Michel de Boulogne

Cantal

Nicole VIGUES,
Maire de Laveissière

Drôme

Daniel BIGNON,
Maire de Montmiral

Haute-Loire

Francis ROME, Maire de Blassac

Haute-Savoie

Loïc HERVE,
Sénateur de la Haute-Savoie

Isère

Guy CHARRON, Adjoint au maire
de Lans-en-Vercors

Puy-de-Dôme

Sébastien GOUTTEBEL,
Mairie de Muro et Délégué au CA
par le président D. Jarlier

Savoie

Georges COMMUNAL,
Maire d'Arvillard

BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

Jacky FAVRET

Maire de Blondfontaine également
Président des Communes
forestières de la Haute-Saône

Côte d'Or

Anne-Catherine LOISIER,
Sénatrice de la Côte-d'Or et
Conseillère municipale de Saulieu

Jacques CHOSSAT

de MONTBURON, Vice-président
et Maire de Pagny-le-Château

Doubs

Christian COUTAL, Conseiller
municipal de La Longeville

Haute-Saône

Jean-Paul CARTERET, Maire
de Lavoncourt et Délégué au CA
par le président J. Favret

Jura

Michel BOURGEOIS,
Maire d'Entre Deux Monts

Nièvre

Elisabeth GAUJOUR, Maire
de Giry et Conseillère régionale

Saône-et-Loire

Jacques HUMBERT,
Adjoint au maire de Boyer

Territoire de Belfort

Emmanuelle ALLEMANN,
Adjointe au maire de Giromagny

Yonne

Jean-Yves CAULLET,
Maire d'Avallon

CHAMPAGNE- ARDENNE

Jean-Pierre MICHEL
Maire de Rochetaillée

Ardennes

Philippe CANOT,
Maire de Sécheval

Aube

Henri PETIT DE BANTEL,
Maire de Mussy-sur-Seine

Haute-Marne

Jean-Pierre MICHEL,
Maire de Rochetaillée

Marne

Joël DUVIVIER,
Adjoint au maire de Cormicy

CORSE

Frédéric ORSINI

Maire de Sant'Andréa di Bozio

Corse du Sud

Jean-Jacques GIANNI,
Maire d'Evisa

Haute-Corse

Frédéric ORSINI,
Maire de Sant'Andréa di Bozio

MEMBRES SUPPLÉMENTAIRES

Jean-Claude AYMARD, ancien président
de l'Association des Communes
forestières des Bouches-du-Rhône.
Jean-Louis BATT, Maire de Lutzelhouse
et membre du CA de l'Association
des Communes forestières d'Alsace.
Muriel VERGES, Conseillère régionale
Bourgogne-Franche-Comté.

Michel BERTHELMOT, ancien conseiller
général de la Haute-Marne et Président
délégué des Communes forestières
de la Haute-Marne.
Robert CABE, ancien président
de l'Union Régionale des Communes
forestières de Midi-Pyrénées.
Jean-Claude DOU, Président des
Communes forestières des Hautes-Alpes.
Philippe NACHBAR, Sénateur
de Meurthe-et-Moselle.

Jean-Marie HARAUX, ancien président
de l'Union Régionale des Communes
forestières de Lorraine et des
Communes forestières vosgiennes.
Daniel PERRIN, Président délégué
des Communes forestières du Doubs.
Olivier RIFFARD, Collectivité Territoriale
de Corse – Service des politiques de
l'intérieur, de la montagne et de la mer.

LORRAINE

Jean-Claude HUMBERT
Maire d'Hannonville-sous-les-
Côtes également Président des
Communes forestières de la Meuse

Meurthe-et-Moselle

Marie-Louise HARALAMBON,
Maire de Favières

Meuse

Joël KLEIN, Maire de Broussey-
Raulecourt et Délégué au CA
par le président J.-C. Humbert

Moselle

Michaël WEBER, Maire de
Woelfling les Sarreguemines

Vosges

René MAILLARD,
Maire de Landaville

NORMANDIE

Jacques CHARRON
Maire de Vatteville-la-rue

NOUVELLE-AQUITAINE

Michel CASTAN
Conseiller municipal de Tardets-
Sorholus également Président
des Communes forestières des
Pyrénées-Atlantiques

Corèze, Creuse, Haute-Vienne

Jean-Michel BERTRAND,
Maire de Bersac-sur-Rivalier

Gironde

Allain CAMEDESCASSE,
Maire de Sainte-Hélène

Landes

Marc DUCOM, Maire d'Ychoux

Pyrénées-Atlantiques

Daniel ARRIBERE, Maire de Lay-
Lamidou et Délégué au CA
par le président M. Castan

OCCITANIE

Francis CROS
Conseiller municipal de La Salvetat-
sur-Agoût également Président des
Communes forestières de l'Hérault

Ariège

Pierre SOULA, Président
du Syndicat de l'Artillac

Aude

Jacques GALY,
Maire de Lapradelle-Puilaurens

Aveyron

Geneviève GASQ BARES,
Maire de Condom-d'Aubrac

Gard

Cédric CLEMENTE,
Adjoint à la mairie de Lirac

Gers

Jean DUCLAVE, Maire de Magnan

Haute-Garonne

Denis MARTIN, Maire d'Estenos

Hautes-Pyrénées

Jacques BRUNE,
Maire de Beudéan et Président
de la CC de Haute-Bigorre
et Vice-président du Conseil
départemental

Hérault

Jean-Claude BOLTZ,
Maire de Saint-Geniès-de-Varensal
et Délégué au CA par le président
F. Cros

Lozère

Christian MALAVIEILLE,
Maire délégué de Javols

Pyrénées-Orientales

Daniel BAUX, Maire de La Bastide
Tarn
Serge CAZALS,
Conseiller municipal d'Anglès

PROVENCE-ALPES- CÔTE-D'AZUR

Michel GRAMBERT

Maire-adjoint de Selonnet

Alpes-de-Haute-Provence

Marcel BAGARD, en intérim
de Jean-Claude MICHEL

Alpes-Maritimes

Jacques VARRONE,
Maire d'Auribeau-sur-Siagne

Bouches-du-Rhône

Christian DELAVET, Maire
de Saint-Antonin-sur-Bayon

Hautes-Alpes

Patricia MORHET-RICHAUD,
Sénatrice des Hautes-Alpes et
Déléguée au CA par l'Association
départementale des Hautes-Alpes

Var

Nello BROGLIO,
Maire des Adrets-de-l'Éstérel

Vaucluse

Luc REYNARD, Maire de Bédoin

Associations non rattachées à une Union Régionale

Cher-et-Indre

Guillaume DE SAPORTA,
Conseiller municipal d'Ivoy-le-Pré

Nord-et-Aisne

François LOUVEGNIES,
Maire de Trélon

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

2020-2026

UNION RÉGIONALE Association départementale *Présidents d'Union Régionale *Présidents d'Association Départementale

FÉDÉRATION NATIONALE

Dominique JARLIER
Maire de Rochefort-Montagne
également Président de
la Fédération nationale

AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

Alain MEUNIER
Maire de Porte-des-Bonnevaux

Ain

Patrick CHAIZE, Sénateur de l'Ain

Allier

Jacques TERRACOL,
Maire de Arfeuilles

Ardèche

Alain FEOUGIER,
Conseiller municipal
de Saint-Michel-de-Boulogne

Cantal

Jean-Marc BOUDOU,
Maire de Vedrines-Saint-Loup
et Vice-président Saint-Flour
Communauté

Drôme

Jean-Paul EYMARD,
Maire de Marignac-en-Diois

Haute-Loire

Michel CLEMENSAT,
Maire de Chassignolles

Haute-Savoie

Loïc HERVE, Sénateur
de la Haute-Savoie et Conseiller
municipal de Marnaz

Isère

Guy CHARRON, Adjoint au maire
de Lans-en-Vercors

Puy-de-Dôme

À pourvoir

Savoie

Georges COMMUNAL,
Maire de Arvillard

BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

Michel BOURGEOIS
Maire de Entre-Deux-Monts

Côte d'Or

Anne-Catherine LOISIER,
Sénatrice de la Côte d'Or

Doubs

Daniel PERRIN, Maire de Mouthe

Haute-Saône

Philippe MARTIN,
Maire de Velloreille-les-Choye

Jura

André JOURD'HUI,
Adjoint au maire de Poligny

Nièvre

Elisabeth GAUJOUR-HERAULT,
Maire de Giry

Saône-et-Loire

Jacques HUMBERT,
Conseiller municipal de Boyer

Territoire de Belfort

William HAMICHE,
Conseiller municipal
à Rougemont-le-Château

Yonne

Emilie LAFORGE,
Maire de Appoigny

CORSE

Jean-Jacques GIANNI,
Maire d'Evisa

Corse du Sud

Pierre BELLINI,
Maire de Carbuccia

Haute-Corse

Bernard FRANCESCHETTI,
Maire d'Asco

GRAND EST

Franck MENONVILLE
Sénateur de la Meuse et Conseiller
municipal à Stainville

LORRAINE

Alain GODARD
Maire de Gemonville

Meurthe-et-Moselle

René DENILLE,
Adjoint au maire de Chavigny

Meuse

Franck MENONVILLE,
Sénateur de la Meuse et Conseiller
municipal à Stainville

Moselle

Marcel AMPS,
Maire de Marimont-les-Benestroff

Vosges

Jérôme THOMAS,
Maire de Gigney

ASSOCIATION D'ALSACE

Bas-Rhin

Jean-Pierre BONNEVILLE,
1^{er} adjoint au maire de
Niederbronn-les-Bains

Haut-Rhin

Jean-Luc MARTINI,
Maire de Willer-sur-Thur

Associations rattachées à l'Union Régionale Grand-Est

Ardennes

Philippe CANOT,
Maire de Secheval

Aube

Vanina PAOLI-GAGIN,
Sénatrice de l'Aube

Haute-Marne

Gilles DESNOUVEAUX,
Maire de Reynel

Marne

Franck CALLENS,
2^e adjoint au maire de Verzy

MEMBRES SUPPLÉMENTAIRES

Marie-Louise HARALAMBON,
ancienne secrétaire de la FNCOFOR.
Jean Pierre MICHEL, ancien trésorier
de la FNCOFOR.

Nello BROGLIO, ancien vice-président
du Conseil d'Administration
de la FNCOFOR.
Pierre GRANDADAM, ancien 1^{er} vice-
président du Conseil d'Administration
de la FNCOFOR.

Jean-Claude HUMBERT, ancien membre
de droit au Conseil d'Administration
de la FNCOFOR.
Roger VILLIEN, ancien membre
de droit au Conseil d'Administration
de la FNCOFOR.

NORMANDIE

Jacques CHARRON
Maire de Vateville-la-Rue

NOUVELLE-AQUITAINE

Michel CASTAN
Conseiller municipal
de Tardets-Sorholus

Corèze, Creuse, Haute-Vienne

Jean-Michel BERTRAND,
Maire de Bersac-sur-Rivalier

Gironde

Jean-Claude PEINTRE,
Adjoint au maire d'Hourtin

Landes

Gérard NAPIAS,
Maire de Lit-et-Mixe

Pyrénées-Atlantiques

Daniel ARRIBERE,
Maire de Lay-Lamidou

OCCITANIE

Francis CROS
Maire de La Salvetat-sur-Agout

Ariège

Frédéric LAFFONT,
Maire de Montferrier

Aude

Jacques GALY,
Maire de Lapradelle

Aveyron

Geneviève GASQ BARES,
Maire de Condom-d'Aubrac

Gard

Cédric CLEMENTE,
Maire de Lirac

Gers

Jean DUCLAVE,
Maire de Magnan

Haute-Garonne

Denis MARTIN,
Maire de Estenos

Hautes-Pyrénées

Jacques BRUNE,
Adjoint au maire de Beaudean

Hérault

Max ALLIES,
Maire de Castanet-le-Haut

Lot

Francis LABORIE,
Maire de Sousceyrac-en-Quercy

Lozère

Christian MALAVIEILLE,
Maire délégué
de Peyre-en-Aubrac

Pyrénées-Orientales

Daniel BAUX,
Maire de La Bastide

Tarn

Cédric CARME,
Maire de Saint-Amans-Soult

PROVENCE-ALPES- CÔTE-D'AZUR

Jean BACCI
Sénateur du Var

Alpes-de-Haute-Provence

Sandrine COSSERAT,
Maire de Volonne

Alpes-Maritimes

Martine BARENGO FERRIER,
Maire de La Bollène-Vesubie

Bouches-du-Rhône

Christian DELAVET,
Maire de Saint-Antonin-sur-Bayon

Hautes-Alpes

Patricia MORHET-RICHAUD,
Conseillère municipale de Lazer

Var

À pourvoir

Vaucluse

Laurence CHABAUD-GEVA,
Maire de Saumane-de-Vaucluse

Associations non rattachées à une Union Régionale

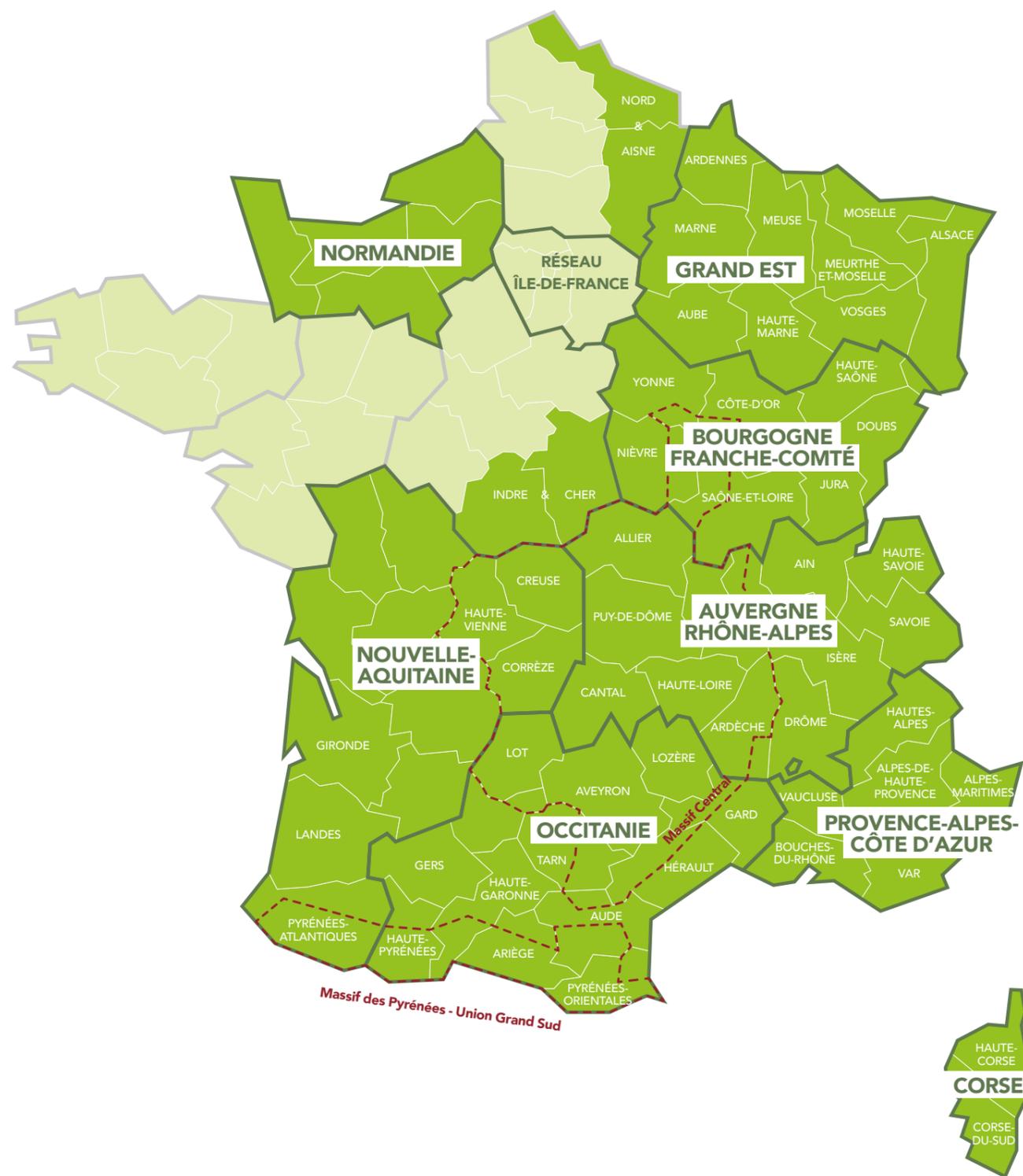
Cher-et-Indre

Jean-Marie DELEUZE,
Maire de Verneuil

Nord-et-Aisne

Thierry REGHEM,
Maire de Trélon

LE RÉSEAU



COMPOSITION DU RÉSEAU DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES



AUVERGNE RHÔNE-ALPES

auvergnerhonealpes@communesforestieres.org

ANTENNE CHAMBÉRY

La Ruche
256, rue de la République - 73000 CHAMBÉRY
04 79 60 49 05

ANTENNE LEMPDES

Maison de la Forêt et du Bois
10, allée des Eaux et Forêts - Marmilhat
63370 LEMPDES
04 73 83 64 67

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Maison de la Forêt et du Bois
20, rue François Villon - 25041 BESANÇON Cedex
bourgognefranchecomte@communesforestieres.org
03 81 41 26 44

CORSE

Maison de l'agriculture
19, avenue Noël Franchini - 20090 AJACCIO
cofor-corsesud@orange.fr
04 95 70 44 73

GRAND EST

SITE SADOUL
80, Boulevard Maréchal Foch - 54520 LAXOU

ANTENNE ALSACE

Espace européen de l'Entreprise
2, rue de Rome - 67300 SCHILTIGHEIM
laurie.schiff@communesforestieres.org
03 88 19 17 19 / 06 30 29 03 21

ANTENNE CHAMPAGNE-ARDENNE

Maison régionale de la Forêt et du Bois
Complexe agricole du Mont Bernard
51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
champagneardenne@communesforestieres.org
03 26 21 48 17

ANTENNE LORRAINE

5, rue de Condé - 55260 PIERREFITE-SUR-AIRE
lorraine@communesforestieres.org
03 29 75 05 25

ÎLE-DE-FRANCE (réseau d'élus)

13, rue du Général Bertrand - 75007 PARIS
iledefrance@communesforestieres.org
06 42 54 65 19

NOUVELLE-AQUITAINE

32, rue Gambetta - 64400 OLORON-SAINTE-MARIE
nouvelleaquitaine@communesforestieres.org
05 59 39 06 65 - 06 38 85 49 52

ANTENNE LIMOUSIN

SAFRAN - 2, avenue Georges Guingouin
CS 80912 Panazol - 87017 LIMOGES Cedex 1
06 68 02 99 01

NORMANDIE

1, rue des Côtes - 76520 MONTMAIN
normandie@communesforestieres.org
06 17 96 38 80

OCCITANIE

Les Athamantes n°4 - 740, avenue des Apothicaires
34090 MONTPELLIER
occitanie@communesforestieres.org
04 11 75 85 17

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Pavillon du Roy René - CD7 Valabre - 13120 GARDANNE
paca@communesforestieres.org
04 42 65 43 93

Associations non rattachées à une Union Régionale

CENTRE-VAL DE LOIRE

Communes forestières Cher et Indre
federation@communesforestieres.org
01 45 67 47 98

HAUTS-DE-FRANCE

Communes forestières Nord et Aisne
Mairie - 1, place Jean Jaurès - 59132 TRÉLON
federation@communesforestieres.org
03 27 60 82 20

Massif Central

Comité Massif Central des Communes Forestières -
Maison de la Forêt et du Bois
10, allée des Eaux et Forêts - Marmilhat
63370 LEMPDES
massifcentral@communesforestieres.org
04 73 83 64 67

Massif des Pyrénées

Union Grand Sud
6, rue du Barry - 31210 MONTREJEAU
grandsud@communesforestieres.org
05 61 88 38 34

L'outil A.R.T.

Analyse des Retombées Territoriales d'un projet de construction, réhabilitation et aménagement en bois

Plus d'infos sur : art.fncofor.fr

